



# Payer pour l'environnement ?

## REDD+ et PSE, entre marchandisation et développement équitable (REDD & PSE)

Rapport Final – 07/01/14

Alain Karsenty  
Aurélie Vogel

Décembre 2013

PROGRAMME



RÉSEAU D'ÉCHANGE ET DE PROJETS SUR LE PILOTAGE  
DE LA RECHERCHE ET L'EXPERTISE



I.	CONTEXTE ET OBJECTIF DU PARTENARIAT.....	3
1.	Le thème traité.....	3
2.	L'état des connaissances .....	3
3.	Présentation des parties prenantes au partenariat.....	4
3.1	Le Cirad .....	4
3.2	Le Gret .....	4
3.3	Moyens humains mobilisés.....	6
4.	Description succincte de l'action prévue .....	6
II.	REALISATIONS.....	7
1.	Cartographie du positionnement des organisations internationales de la société civile sur le mécanisme REDD+ .....	7
2.	Séminaire de lancement .....	12
3.	Etude sur les labels de certification des crédits REDD .....	19
4.	Stages Brésil.....	19
5.	Atelier du 9 octobre.....	21
6.	Atelier à Madagascar.....	22
7.	Atelier final .....	23
8.	Echanges avec autres réseaux .....	33
III.	PROCESSUS /DEROULEMENT DU PARTENARIAT .....	33
1.	Déroulé du partenariat : dispositif de collaboration et répartition du travail .....	33
2.	Analyse du déroulé du partenariat.....	34
IV.	RESULTATS ET IMPACTS DU PARTENARIAT.....	34
1.	Sur les connaissances .....	34
2.	Sur les dynamiques d'acteurs.....	35
V.	RECOMMANDATIONS .....	35
1.	Sur la programmation de la recherche .....	35
2.	Sur les politiques publiques .....	36
	ANNEXE 1 : INVITATION AU SÉMINAIRE DE LANCEMENT DU PROJET .....	40
	ANNEXE 2 : INVITATION AU SÉMINAIRE DU 9/10/12.....	41
	ANNEXE 3 : INVITATION AU SÉMINAIRE DE MADAGASCAR .....	44
	ANNEXE 4 : RECOMMANDATIONS FORMULÉES À L'ISSUE DE L'ATELIER CIRAD-GRET-DP « FORÊTS ET BIODIVERSITÉ » DU 22 MAI SUR REDD+ ET AGRICULTURE À MADAGASCAR .....	46
	ANNEXE 5 : INVITATION AU SÉMINAIRE FINAL .....	48

## I. CONTEXTE ET OBJECTIF DU PARTENARIAT

---

### 1. Le thème traité

Les mécanismes de Paiements de Services environnementaux (PSE) et plus particulièrement le mécanisme de Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) sont présentés comme de nouveaux outils de financement et de gouvernance incontournables pour la sauvegarde des forêts et la lutte contre le changement climatique.

Aujourd'hui plusieurs programmes et financements spécifiques sont mis en place pour favoriser le développement de politiques nationales et de projets REDD. De nombreuses ONG et bureaux d'étude développent des compétences et des outils pour se positionner sur ce nouveau marché de services et de financements. Ces acteurs se spécialisent notamment sur les scénarii de référence qui permettront de comptabiliser le carbone séquestré par les forêts, les effets de fuite, l'additionnalité, les mécanismes de mesure et de contrôle du carbone, les dispositifs de comptabilité des crédits carbone, les droits juridiques sur les crédits. Les projets REDD+ sont considérés comme des moyens de mobiliser des dispositifs financiers opérationnels et durables, à la fois pour renforcer la gouvernance autour des forêts et viabiliser des activités économiques compatibles avec la gestion durable des massifs forestiers. La généralisation programmée de l'utilisation et de l'application pratique de ces mécanismes, soulèvent aujourd'hui de nombreuses questions sociétales et environnementales. La société civile organisée a un rôle essentiel à jouer dans la formulation de ces questions et leur mise à l'agenda de la recherche. De nombreuses organisations et quelques pays se mobilisent déjà pour alerter sur les risques et les limites du mécanisme REDD+ qui soulèvent de vrais problèmes mais sont encore peu entendus. Des recherches rigoureuses et la communication de leurs résultats à la société civile sont indispensables pour lui permettre d'étayer ses positions de plaidoyer et d'orienter ses méthodes d'intervention, notamment auprès des populations locales et des pouvoirs publics.

Le Cirad et le Gret proposent de s'associer pour conduire en partenariat et en mobilisant différents réseaux de la société civile (Nord et Sud), une réflexion critique sur ces dispositifs.

### 2. L'état des connaissances

La connaissance sur ces thématiques est en cours de construction, avec un contexte évolutif dû à l'incomplétude des négociations internationales sur les contours du mécanisme REDD+. Les PSE constituent également une catégorie évolutive, avec des problèmes de définition et de nature (est-ce que les PSE sont des instruments « basés sur le marché » ou des instruments de type « servitudes compensées » qui ne font pas appel aux marchés). L'articulation entre REDD+ et les PSE est une question ouverte et la distinction entre les « projets REDD+ » et les PSE également. Le paradoxe est qu'il existe un très grand nombre de publications sur REDD+, mais qu'il est impossible de parler de connaissance stabilisée du fait des inconnues sur l'architecture et les règles qui seront adoptées, et que la fragmentation des initiatives (REDD+ comme « marque » pour des initiatives très diverses) brouille un peu plus la compréhension. Quant aux PSE, derrière l'idéaltype de

quelques définitions académiques, il existe une grande variété d'initiatives fondées sur un principe d'incitation, mais qui diffèrent beaucoup dans la modalité, au point de mettre en question la catégorie elle-même. Quant à leur potentiel pour le développement rural et la lutte contre la pauvreté, peu de travaux ont été entrepris sur ce point.

Il existe une profonde division au sein des ONG environnementales au sujet de ces instruments, ligne de partage qui se fonde sur des préoccupations diverses (risque de « marchandisation » de la nature, risques de « recentralisation » de la gestion et de la propriété des forêts, retour de la « conservation-forteresse », efficacité de la REDD+ pour atténuer les changements climatiques...). Ces divisions reposent parfois sur des modèles économiques de fonctionnement (certaines ONG dépendent financièrement de la conduite de projets) mais aussi beaucoup sur des représentations des instruments plus que sur une expérience de ceux-ci.

### **3. Présentation des parties prenantes au partenariat**

#### **3.1 Le Cirad**

Le Cirad est un EPIC de recherche appliquée pour le développement en coopération (agronomie, développement rural, foresterie, élevage, environnement...) basé à Montpellier. L'Unité BSEF (Biens et Services des Écosystèmes Forestiers tropicaux) travaille sur la gestion des différentes dimensions des écosystèmes forestiers. Au sein de cette UR, deux chercheurs (Alain Karsenty et Driss Ezzine de Blas) travaillent plus particulièrement sur les instruments économiques de l'environnement (notamment les PSE et REDD+). Ils sont impliqués dans ce projet, Pour le Cirad, il est important de travailler avec le Gret sur ces thématiques émergentes et complexes, qui ne peuvent pas être traitées sans les organisations de la société civile, y compris du point de vue de la recherche (importance croissante de la gouvernance « privée » de l'environnement).

#### **3.2 Le Gret**

##### **■ Une ONG de développement**

Le Gret est une ONG française de développement qui agit depuis 35 ans, du terrain au politique, pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Il travaille sur les questions de la préservation des forêts depuis une dizaine d'années, notamment au Brésil principalement pour l'appui à la formulation de politiques publiques forestières. Il met également en œuvre des projets forestiers sur le bambou au Laos et Vietnam.

Le Gret s'est également investi sur les négociations internationales liées au changement climatique. Depuis 2010, en tant que chef de file de la commission Climat et développement de Coordination Sud, le Gret appuie la mobilisation des ONG françaises sur le climat. Il participe aux négociations internationales sur le climat, coordonne la publication de notes d'information pendant les conférences (Echos de Poznan, Echos de Copenhague, Echos de Cancun) et de rapports d'analyse et organise des ateliers débats avec les décideurs et la recherche. Au-delà du suivi des négociations internationales, la commission Climat et développement cherche à renforcer son expertise sur les thématiques de

l'agriculture, de l'adaptation, des financements et des forêts. Le Gret pilote la réflexion du groupe thématique sur les forêts<sup>1</sup> avec l'objectif de parvenir à une compréhension commune des **conditions requises pour que le mécanisme REDD garantisse à la fois la conservation des forêts et le développement économique des populations locales.**

#### ■ Une thématique relativement récente

Cette thématique s'est progressivement imposée au GRET et autres ONG de développement française de par la place qu'elle prend dans les débats internationaux et en raison du rôle de la France dans ces discussions internationales avec notamment l'organisation en 2010 de la grande conférence sur les bassins forestiers pour amorcer la mobilisation de fonds pour la mise en œuvre de projet REDD. En tant qu'opérateur de projets de terrain, le Gret est de plus en plus confronté aux mécanismes PSE et REDD largement plébiscités par nombre de bailleurs.

Par contre, des limites et les risques du REDD sont évoqués et soulèvent des questions, notamment d'équité, d'efficacité, et de gouvernance. Une des questions est de savoir si ces projets REDD diffèrent de projets de développement forestiers plus « classiques ». Ont-ils des effets positifs et additionnels sur la conservation des forêts et le maintien des services environnementaux ? A l'inverse, ne peuvent-ils pas induire des impacts négatifs sur les populations locales ?

Le programme GRN explore ces questions, en lançant pour le moment des travaux de recherche en partenariat avec le CIRAD (programme REPERE) et en s'insérant dans le cadre d'un chantier RSR piloté par PPRI. Pour les projets de terrain, plusieurs projets sont en montage et ont pour objectifs notamment d'expérimenter des démarches REDD+ capables de consolider les conditions institutionnelles et financières de la gouvernance locale sur les ressources. Ces questions sont aujourd'hui peu abordées, les débats se concentrant sur la finance carbone et délaissant en grande partie les questions écologiques et sociétales.

#### ■ Motivations initiales

Les attentes du Gret pour le projet REPERE sont les suivantes :

- ▷ Fournir des éléments d'analyse permettant au Gret de définir sa position, notamment sur les questions de gouvernance, d'efficacité, d'équité et d'efficience ;
- ▷ Identifier les points sur lesquels le Gret pourrait apporter son expérience de terrain, notamment sur la gestion des forêts et des aires protégées ;
- ▷ Faire émerger des questionnements, des propositions d'actions et de mécanismes de mise en œuvre ;
- ▷ Contribuer à la réflexion en cours au sein du groupe de travail « Forêts » de la Commission Climat et Développement de Coordination Sud sur les conditions requises pour que le mécanisme REDD garantisse à la fois conservation des forêts et développement socio-économique des populations locales.

---

<sup>1</sup> Qui regroupe notamment AVSF, GERES, Planète Urgence et WWF

### **3.3 Moyens humains mobilisés**

Le chantier de recherche est coordonné par un groupe de travail (GT) mixte CIRAD Gret composé de deux professionnels du Gret (Aurélie Vogel et Frédéric Castell puis de Christian Castellanet) et de deux chercheurs du Cirad (Alain Karsenty et Driss Ezzine de Blas). En fonction des disponibilités, d'autres intervenants et chercheurs des deux organisations sont mobilisés au cours des réunions, séminaires, etc... Un tiers veilleur a également été sélectionné afin de conduire un travail d'observation de la dynamique interne des projets, mais également de participer à la réflexion transversale du programme en menant une analyse réflexive sur chaque processus mis en œuvre. Cette équipe a également recruté et encadré plusieurs étudiants pour conduire des études bibliographiques et des études de cas. L'Unité Green (Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement), qui analyse les processus de gestion environnementale et propose différents outils pour les accompagner, s'est impliquée également dans cette réflexion : Emilie Coudel, en expatriation au Brésil s'intéresse aux stratégies développées par différents acteurs face aux politiques environnementales.

## **4. Description succincte de l'action prévue**

Le projet de partenariat entre le Cirad et le Gret vise à conduire, avec différents réseaux de la société civile, une réflexion critique sur les dispositifs PSE et le mécanisme REDD qui permettra de formuler des recommandations pour la mise en œuvre de projets PSE/REDD, les actions de plaidoyer autour de la problématique PSE/REDD, les dispositifs de certification socio environnementale des projets de PSE/REDD et les programmes de recherche.

La méthodologie proposée pour ce travail qui s'étale sur une période de 2 ans conjugue des travaux de révision bibliographique, des études de terrain approfondie d'expériences concrètes de mise en œuvre de PSE au Brésil et à Madagascar et l'organisation d'une séquence d'ateliers multi-acteurs de consultation et formulation de recommandations en France et dans les deux pays d'étude. Les résultats seront valorisés par le biais d'articles, de publications, de documents de projets susceptibles d'être financés, d'un document de référence portant les bases d'un programme de recherche Cirad/Gret. Les deux pays sont choisis pour correspondre à des zones d'intervention du Cirad et du Gret. Les expériences de projets REDD/PSE qui feront l'objet d'étude approfondie seront choisies pour leur représentativité. La formulation des thèmes d'étude sera affinée au fur et à mesure des recherches bibliographiques et des consultations.

Cet exercice permettra à la recherche et aux acteurs de la société civile d'intervenir dans les débats et l'élaboration des politiques publiques sur les conditions de fonctionnement efficace et d'articulation des mécanismes incitatifs REDD et PSE, les choix politiques en matière d'architecture et de rémunération du mécanisme REDD, ainsi que sur les risques associés à ces mécanismes. Il favorisera ainsi un partage des connaissances et analyses sur les thèmes d'étude entre chercheurs et acteurs de la société civile.

Les principales actions prévues étaient :

- ▷ L'organisation de séminaires (de lancement, de présentation des résultats des études de cas, de clôture) en France, au Brésil et à Madagascar ;

- ▷ Le recrutement et l'encadrement d'étudiants pour la conduite d'études bibliographiques, d'études de cas de projet de PSE/REDD au Brésil et d'une étude sur la certification en France;
- ▷ L'organisation de réunions de travail (au sein du Cirad, de réseaux de la société civile...)
- ▷ La rédaction d'articles sur les enseignements du projet ;
- ▷ La rédaction d'un rapport de synthèse au Ministère.

## II. REALISATIONS

---

### *L'origine du mécanisme REDD+*

Lors des discussions préparatoires sur le Mécanisme de Développement Propre (MDP) et sur la place qu'il convenait de réserver aux forêts dans ce dispositif – qui consiste à autoriser des projets réalisés dans les pays en développement d'émettre des réductions d'émissions certifiées (crédits carbone) pour être utilisés par les pays et entreprises des pays industrialisés pour dépasser les plafonds d'émission qui leurs sont assignés – les analystes et les ONG se sont divisées à la fois sur le MDP et sur la place qu'il convenait d'attribuer aux forêts dans ce mécanisme. Contrairement à ce qui est convenu pour les autres réductions d'émissions, notamment dans le secteur de l'énergie, les réductions d'émissions – ou l'absorption de CO<sub>2</sub> par des plantations – sont réputées « non permanentes » : si l'on réduit de moitié les émissions associées à la production d'un mégawatt d'électricité, cette réduction est considérée comme définitive (l'électricité a été produite). Mais la stricte conservation des forêts (éviter la déforestation) n'est pas associée à une production « nécessaire » de biens, et chaque année la forêt est susceptible d'être abattue, détruite par des feux ou des pathologies. Il en va de même pour les forêts plantées. Comme la durée de vie d'une molécule de carbone relâchée dans l'atmosphère (et donc son potentiel radiatif) est d'environ 100 ans, il est possible d'en conclure que pour qu'une réduction dans le secteur forestier soit équivalente à une réduction dans le secteur de l'énergie, il faut que la forêt stocke le CO<sub>2</sub> pendant un siècle. Ceci explique pourquoi la forêt a toujours eu une place particulière dans la négociation et les différents instruments de compensation, et que les partisans d'une intégrité environnementale ont été généralement partisans d'écarter les activités forestières du champ d'application des instruments.

En 2000, l'inclusion des activités de conservation des forêts (déforestation évitée) a été l'une des questions les plus controversées à la sixième conférence des parties sur les changements climatiques (CdP 6) en novembre 2000. L'une des principales raisons du rejet au sein du MDP des projets de déforestation évitée par une majorité de délégués, fut le risque de « fuite » des émissions évitées : dans la mesure où ils ne s'attaquent pas aux causes structurelles de la déforestation, les projets de conservation risquent de déplacer la déforestation d'une zone à un autre, soit directement (par le détournement des pressions humaines) soit au travers des changements des prix relatifs des produits agricoles des terres (une contrainte sur l'entrée de nouvelles terres en culture peut accroître les prix des produits agricoles et rendre ainsi la déforestation plus profitable dans d'autres forêts). Les

ONG environnementales se sont profondément divisées sur cette question de l'inclusion des forêts dans le MDP. Les grandes ONG de conservation voyaient essentiellement dans la prise en compte des activités de conservation des forêts un moyen de financer leurs projets. Les organisations de plaidoyer, au contraire, étaient plus sensibles aux arguments relatifs à l'intégrité environnementale, et voyaient d'un mauvais œil l'entrée des forêts dans le marché carbone, interprétée comme une tentative de marchandisation de la nature. Les craintes d'une marginalisation des populations usagères des ressources pour faire de nouvelles aires protégées au nom de la sauvegarde des stocks de carbone ravivaient une ligne de fracture bien connue entre les ONG sur les parcs et les droits des populations locales.

Suite au rejet des activités de conservation (et de gestion forestière) du MDP, une proposition sur les « réductions compensées » (financièrement) a été formulée en 2003<sup>2</sup>. Elle était conçue comme une réponse à l'objection des fuites au sujet des projets de conservation. La proposition était que les réductions d'émissions de la déforestation soient calculées au niveau national, réduisant ainsi les risques de fuites par rapport aux activités basées sur les projets<sup>3</sup>.

#### *Du MDP à REDD+*

Depuis 2005 et la proposition de la Coalition for Rainforest Nations<sup>4</sup>, le mécanisme REDD (qui va devenir REDD+) a fait l'objet d'intenses discussions en tant que principe de rémunération des pays en développement qui réduiraient leur taux de déforestation. Au fur et à mesure de la négociation le champ des activités éligibles s'est élargi, sous la pression de différents groupes d'intérêts tant publics que privés. D'abord, la dégradation des forêts, puis la gestion durable des forêts, la plantation d'arbres et, enfin la conservation des stocks de carbone ont été déclarée « activités éligibles » dans le cadre de REDD+. La réduction de la dégradation (qui est particulièrement difficile à mesurer) a été incluse pour satisfaire les pays d'Afrique centrale (appuyés par la France) qui ont de faibles taux de déforestation. La « gestion forestière durable » pourrait autoriser la rémunération de sociétés d'exploitation forestière qui amélioreraient leurs pratiques, ce qui alarme les ONG opposées à l'exploitation des « forêts anciennes », et aux grandes concessions industrielles. Les plantations, activités déjà éligibles au MDP bien qu'encadrées par de très strictes conditions, ont été introduite par la Chine ; ce pays voudrait voir ses plantations industrielles subventionnées, bien qu'elles soient déjà largement rentables (et à ce titre non éligible au MDP)<sup>5</sup>. Quant à la conservation des stocks de carbone, la formule reste ambiguë : cela peut ouvrir la porte à la rémunération directe des projets pour les réductions qu'ils s'attribuent (principe souhaité par les grandes organisations de conservation) plutôt que de rémunérer les pays pour leurs résultats nationaux. À moins qu'il ne s'agisse de compenser

---

<sup>2</sup> Santilli M., Moutinho P., Schwartzman S., Nepstad D., Curran L., Nobre, C., 2003, "Tropical Deforestation and the Kyoto Protocol: a new proposal", Paper presented at CoP-9, UNFCCC

<sup>3</sup> Sans supprimer ces fuites dans la mesure où il existe des déplacements des émissions au niveau international.

<sup>4</sup> Qui regroupe une vingtaine de pays tropicaux, à l'initiative de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elle a formulé la première proposition RED, dite de « déforestation évitée ».

<sup>5</sup> C'est l'un des nombreux dossiers épineux de la REDD+ : dans l'état actuel des choses, un pays pourrait avoir chacun des projets de plantations (par exemple pour la production de pâte à papier) non éligibles au MDP (déjà rentables, donc non additionnelles), mais l'augmentation des stocks de carbone au niveau national engendrée par la réalisation de ces projets ouvrirait droit à des rémunérations.



les pays qui auraient préservé leurs forêts et voudraient être payés sur la base des quantités de carbone stockées. Cette dernière perspective est âprement défendue par des pays comme le Guyana, le Gabon ou le Congo, lesquels tentent de défendre l'idée que le fait que les forêts soient relativement intactes seraient dû à la vertu de leurs politiques publiques<sup>6</sup>.

### *La fin d'un relatif consensus initial*

L'élargissement continu de la REDD+ à de nouvelles activités est présenté comme une avancée par des analystes. En réalité, chacune des nouvelles activités fait polémique et a brisé le relatif consensus initial entre trois différentes communautés d'intérêts : ceux qui accordent la priorité au carbone, ceux qui sont d'abord inquiets pour la biodiversité et, enfin, ceux qui défendent les droits des populations locales et autochtones. À cela on doit ajouter l'opposition frontale entre les partisans de l'inclusion de REDD+ dans le marché du carbone (paiements se sous forme de permis d'émissions négociables) et ceux qui défendent l'idée d'un fonds global alimenté par des systèmes de fiscalité internationale. Bien que, rappelons-le, la proposition initiale de « déforestation évitée » n'était pas basée sur la rémunération de projets, cette idée a fait un retour en force dans les débats et les activités de terrain. Les organisations de conservation, les promoteurs des projets carbone forestiers, les intermédiaires financiers, restent très réticents envers une approche nationale dans laquelle leur propre rémunération dépendrait de la bonne volonté des gouvernements à partager les crédits qu'ils reçoivent. Le monde des affaires pousse également beaucoup pour que des projets REDD+ puissent vendre directement des crédits carbone<sup>7</sup>. De tels projets ont éclos un peu partout sous les tropiques sans attendre un accord international sur REDD+. L'idée est de convaincre les acheteurs potentiels de carbone que ces projets protègent des forêts « qui autrement auraient été détruites ». Comme pour le MDP, le mécanisme REDD+ repose sur la fabrication de scénario *business-as-usual* qui, par définition, sont impossibles à vérifier (si le projet mis en œuvre alors le scénario de référence ne peut pas être observé) et est ainsi sujet à des risques de manipulation. De plus, plutôt que de s'attaquer aux causes structurelles de la déforestation, l'approche basée sur les projets tendrait simplement, dans la plupart des cas, à déplacer la pression de déforestation dans d'autres zones, ce qui annule potentiellement les gains proclamés en carbone.

Pour éviter une telle objection récurrente, l'approche « imbriquée » (« *nested* ») vise à combiner les avantages des deux propositions<sup>8</sup>, c'est-à-dire l'approche nationale et la rémunération des projets. Le principe serait de permettre aux projets de vendre des réductions certifiées générées par les projets, sans interférence du gouvernement ou du pays hôte. Parallèlement, les réductions d'émissions *supplémentaires* qui seraient mesurées à l'échelon national et qui ne seraient pas imputables au projet seraient attribuées à l'action publique, et les rémunérations financières correspondantes iraient au gouvernement. En

---

<sup>6</sup> Quand d'autres expliqueraient cela par l'absence de pressions agro-industrielle et de fortes demande pour des terres dans des pays faiblement peuplés.

<sup>7</sup> Voir le document « Reddy Set Grow » publié sous l'égide du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement ([www.unepfi.org/fileadmin/documents/reddysetgrowII.pdf](http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/reddysetgrowII.pdf)) ou « Unlocking Forest Bonds », financé notamment par Goldman Sachs ([www.globalcanopy.org/sites/default/files/FBWorkshop\\_report\\_web\\_A\\_0.pdf](http://www.globalcanopy.org/sites/default/files/FBWorkshop_report_web_A_0.pdf))

<sup>8</sup> Pedroni, L., Dutschke, M., Streck, C., Estrada Porrua, M., 2008, Creating incentives for avoiding further deforestation: the nested approach, *Climate Policy* 8

dépit des avantages apparents d'une telle approche, il reste une question sans réponse : que se passera-t-il si, à la fin de la période d'engagement, l'ensemble des projets REDD+ auront démontré des réductions d'émissions (et recevraient des crédits carbone pour cela) alors que la déforestation et la dégradation aura augmenté au niveau national ? En d'autres termes, le potentiel réel d'une telle architecture pour éviter des fuites est douteux. Il faut, en outre, tenir compte des possibles stratégies opportunistes des gouvernements qui, d'un côté, encourageraient des projets REDD+ sur certaines parties du territoire et, d'un autre, faciliteraient la conversion des terres à d'autres usages (ou seraient incapables de la prévenir)<sup>9</sup>.

Les projets REDD+ émetteurs de crédit se sont développés en dehors du marché dit « de conformité » (les marchés créés par le Protocole de Kyoto) et écoulent leurs « réductions d'émissions » sur les marchés volontaires où la demande est essentiellement constituée de sociétés ou d'organisations qui veulent compenser une partie de leurs émissions liées à leurs activités (y compris les voyages en avion de leurs collaborateurs). Un système de gouvernance privée s'est mis en place (avec notamment le Verified Carbon Standard) pour certifier ces crédits carbone, et il est aujourd'hui pratiquement impossible de couler des crédits non certifiés. Ces marchés ont connu une rapide progression, mais plafonnent actuellement et semblent incapables d'absorber le nombre toujours croissant de crédits proposés par les projets REDD+.

Le positionnement des ONG et organisations doit se comprendre au regard des discussions sur la négociation climat, la place particulière qu'à toujours occupée la question des forêts dans cette négociation et, enfin, le positionnement politique des différentes ONG (rapport aux marchés, coopération ou non avec les entreprises, modes de financement).

## **1. Cartographie du positionnement des organisations internationales de la société civile sur le mécanisme REDD+**

Une première étude a été conduite pour cartographier les positions des principales organisations internationales de la société civile sur le REDD+ sur les principaux points faisant débat sur le mécanisme REDD à cette période. Cette étude a été menée de novembre 2010 à mars 2011 par trois étudiants de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (groupe d'étudiants « développement durable et relations internationales » : Cécile Schneider, Ole Ohlhoff et Samuel Germain). Une revue bibliographique des principaux rapports, documents de positionnement et de plaidoyer d'un échantillon d'une trentaine d'organisations (ONG de développement, de conservation, de solidarité internationale) de bureaux d'étude et de fondations, a permis d'élaborer un questionnaire autour de trois points clés des débats : 1) le financement et l'architecture du mécanisme ; 2) les actions devant prioritairement être financées par le mécanisme REDD et 3) le mode de mesure des performances.

---

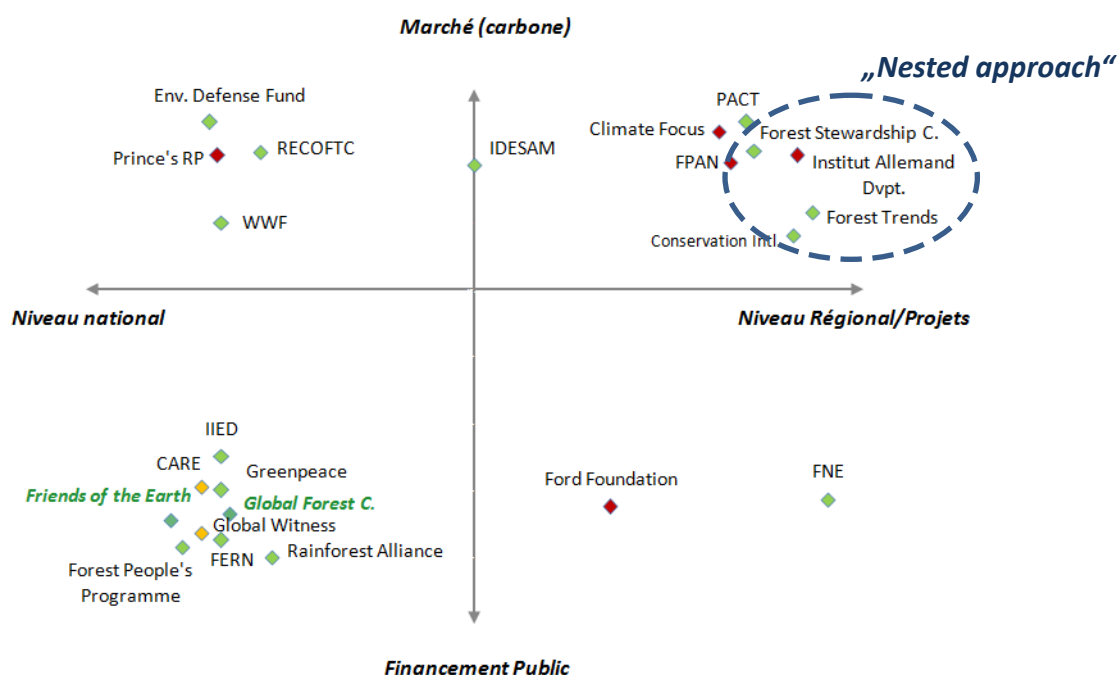
<sup>9</sup> La CDC-Recherche Climat a reconnu le bien-fondé d'une telle objection et a proposé que les Etats (ou les « juridictions, c'est-à-dire les États fédérés ou les provinces qui seraient éventuellement retenues comme niveau pertinent pour évaluer les « performances » en matière de réduction d'émissions) « assurent » les investisseurs privés qui auraient investis dans les projets REDD+ que, si leurs crédits ne peuvent être validés dans un marché de conformité du fait de la divergence entre résultats locaux et résultats nationaux, des compensations financières à hauteur de leurs résultats locaux leur seraient versés.

Les responsables thématiques d'une vingtaine d'organisations ayant un positionnement officiel sur le REDD ont alors répondu à ce questionnaire par mail ou téléphone.

La définition du sujet de ce travail et l'encadrement des trois étudiants s'est fait sur la base d'échanges réguliers et de réunions mobilisant les chercheurs du Cirad et les intervenants du Gret.

Les résultats de cette étude ont été présentés (les power points présentés au cours de ce séminaire sont disponibles sur demande) et discutés au cours de l'atelier de lancement du projet qui s'est tenu au jardin tropical de Nogent sur Marne le 28 mars 2012 (voir § suivant).

Parmi les résultats significatifs de cette étude, voici un extrait de la cartographie des positions des acteurs sur les questions de l'architecture et le financement de REDD+ :



Le clivage « marché – fonds » fait apparaître deux groupes bien tranchés, avec la plupart des ONG de plaidoyer du côté des fonds (et plutôt de l'approche nationale), et les grandes ONG de conservation du côté des fonds, et généralement de l'approche « projets ». Le principal argument en faveur du marché est l'hypothèse que seul ce dernier permettrait de réunir les fonds nécessaires pour agir significativement sur les rythmes de la déforestation. Quant à l'intégrité environnementale, la confiance est accordée aux labels privés – en premier lieu le Verified Carbon Standard (VCS) pour ce qui concerne les réductions d'émissions et des labels comme le CCBA (souvent associé systématiquement au VCS) pour garantir les impacts sociaux du projet. Ces ONG sont d'autant plus confortées dans leurs choix que le Fonds de la Banque Mondiale dédié à l'achat de crédits REDD+ (le BioCarbon Fund) fait également confiance à ces labels privés pour justifier ses propres décaissement<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> Confère l'exemple du projet CAZ à Madagascar où le BioCarbon Fund s'est engagé à acheter pour 1,5 million USD de crédits carbone au projet si ceux-ci sont certifiés par le VCS.

Il semble aussi que les organisations sont d'autant moins sensibles aux arguments d'intégrité environnementale « climat » que leur cœur de métier est la protection des habitats et de la biodiversité. C'est notamment le cas de Conservation International, qui voit dans les projets REDD+ le moyen de financer des activités de conservation dont la protection des habitats naturels est la finalité première. D'un autre côté, les organisations traditionnellement critiques envers « le marché » se retrouvent du côté de l'approche nationale, qui permet de mettre les politiques publiques au centre de la discussion sur les causes de la déforestation.

## 2. Séminaire de lancement et question des « droits carbone »

Le 15 mars 2012, un membre de l'équipe du Gret (Aurélie Vogel) a participé au séminaire de lancement du programme REPERE. Les principaux éléments abordés au cours de ce séminaire ont ensuite été restitués au reste de l'équipe lors du séminaire de lancement du projet.

Le 28 mars 2012 un séminaire de lancement d'une demi-journée a été organisé au jardin tropical de Nogent sur Marne (voir invitation en annexe 1). Ce séminaire a rassemblé des représentants d'organisations membre de la commission Climat et Développement du réseau d'ONG Coordination Sud (GERES, WWF, Planète Urgence, Greenpeace...), des représentants des institutions publiques (Ministère de Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, CDC Climat), des instituts de recherche (Cirad, IRD) ainsi que des étudiants.

Ce séminaire a permis de présenter le programme REPERE ainsi que le projet : ses objectifs, sa démarche, les activités prévues, en insistant sur l'importance du partenariat établi entre institut de recherche et ONG. Les résultats de l'étude sur la cartographie des positions des organisations internationales a également été présentée et discutée, notamment en comparant le positionnement formel de ces ONG internationales avec le positionnement moins formalisé des ONG française, notamment celle de développement.

Une discussion sur la « propriété du carbone » a émergé lors de ce séminaire de lancement. Cette discussion s'est ensuite poursuivie et approfondie, entre les chercheurs du Cirad, les membres du Gret et J. Fétiveau (le tiers veilleur) de manière informelle les semaines suivantes. Elle a été à l'origine de deux publications, l'une en anglais dans une revue à facteur d'impact, l'autre dans une revue électronique canadienne en accès libre (Vertigo), cosignées par les participants à cette discussion :

□ Karsenty A., Vogel A., Castell F., 2014. "**Carbon rights**", **REDD+ and payments for environmental services**, *Environmental Science and Policy* 35, pp. 20-29.  
<http://dx.doi.org/10.1016/j.envsci.2012.08.013>

□ Karsenty A., Vogel A., Ezzine de Blas D., Fétiveau J., 2012. **La problématique des « droits sur le carbone » dans REDD+**, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Débats et Perspectives, mis en ligne le 06 novembre 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/12974>

*La question des « droits carbone » :*

La question « qui a droit au carbone ? » ou « qui a droit aux crédits carbone ? » est potentiellement conflictuelle dans les projets REDD+, alors qu'elle ne se pose pour le moment pas pour les activités de réduction des émissions au titre du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) dans les autres secteurs de l'économie (énergie, méthanisation, etc.)<sup>11</sup> ? Quelles sont les raisons d'une telle différence et quelles sont les implications possibles pour la mise en œuvre des projets en lien avec REDD+ ? On peut faire l'hypothèse que le fait que la forêt soit un stock de carbone, alors que dans les autres secteurs on a affaire à des flux (qu'il faut diminuer), est sans doute à l'origine du questionnement singulier autour des « droits sur le carbone ».

Poser la question dans les termes « qui a droit au carbone ? » ne fait guère de sens. Il faut entendre « *qui a droit à être rémunéré pour une activité qui contribue à réduire les émissions, à conserver ou augmenter les stocks de carbone ?* ».

La question des « droits carbone » est spécifique à l'approche « projets ». Dans le cas d'une rémunération au niveau du pays, pour un résultat mesuré au niveau national, la question ne se pose pas en ces termes : il est possible que des acteurs demandent à l'État de partager les revenus qu'il reçoit, mais la problématique n'est pas alors celle d'une possible propriété d'un actif lié au carbone ; il s'agirait simplement d'une question de redistribution juste d'un revenu national, comme cela peut être soulevé à propos d'une rente pétrolière ou gazière.

La question des « droits carbone » pourrait également être posée dans le cadre d'un financement de projets REDD+ par un fonds (international ou national) qui compenserait les coûts engagés pour la réalisation des activités et rémunérerait les promoteurs du projet en fonction de la « performance » (en termes de réductions mesurées des émissions). Mais, en pratique, les acteurs locaux - en particulier les populations locales ayant des droits fonciers sur les forêts à protéger et les groupes qui les représentent - soulèvent la question des « droits carbone » dans la mesure où ils pensent que les promoteurs de projets REDD tiennent des profits plus ou moins importants de la vente de crédits carbone sur un marché des permis d'émissions ou de la « compensation carbone ».

La question de la **propriété des crédits carbone** est donc associée, en fait, à l'approche projets et à une architecture basée sur le marché.

### ***Deux modèles de rémunération dans le cadre des projets REDD+***

#### *Le modèle de la « contribution active »*

Le coût de la réduction de la déforestation a fait l'objet de plusieurs évaluations se basant sur le coût d'opportunité de la conservation des forêts, calculé à partir des revenus agricoles (élevage inclus) et forestiers qui ne seront pas obtenus du fait du renoncement à la déforestation<sup>12</sup>. Certaines études<sup>13</sup> (Grieg-Gran, 2006) ajoutent des coûts de transaction et

---

<sup>11</sup> Selon certaines organisations, la question du partage des crédits carbone générés par des projets énergétiques MDP et volontaires commencerait néanmoins à être posée par des acteurs internationaux (Marina Galvão, com. pers.). On peut penser que ces revendications, nouvelles, ont été inspirées par le débat sur la propriété des crédits carbone dans les projets forestiers.

<sup>12</sup> Le coût d'opportunité constitue un point de repère théorique pas toujours facile à déterminer en pratique. Il est tout à fait possible que des agriculteurs acceptent des rémunérations inférieures à ce que pourrait leur apporter des cultures rémunératrices mais dont les prix sont très volatils : un revenu minimal mais régulier dans le cadre

tentent de les évaluer, d'autres<sup>14</sup> les mentionnent pour mémoire mais ne tentent pas de les chiffrer en considérant qu'ils dépendent étroitement du mode de gouvernance des pays<sup>15</sup>. Si l'on se place dans la perspective d'un marché du carbone, avec un prix unique de la tonne de CO<sub>2</sub>, une partie des agents (utilisateurs de l'espace rural) qui fourniront un service de « déforestation évitée » auront des coûts d'opportunité inférieurs à la valeur des émissions évitées (calculée à partir d'un prix de la tonne de CO<sub>2</sub> résultant de l'offre et de la demande). Cette différence entre le « coût de production direct » de la déforestation évitée et son « prix d'achat » engendre un « surplus ». Mais ce surplus n'est pas encore un profit, car il doit servir à payer, outre les coûts d'opportunité :

- les coûts de mise en œuvre du projet, y compris les différentes expertises pour mesurer le carbone, élaborer les scénarii de référence, commercialiser les crédits carbone...,
- les coûts de transaction (négociations pour parvenir à la conclusion des contrats avec les usagers de la ressource),
- les coûts de vérification (pour garantir la bonne exécution des contrats),
- les éventuels coûts de certification (VCS, etc.).

---

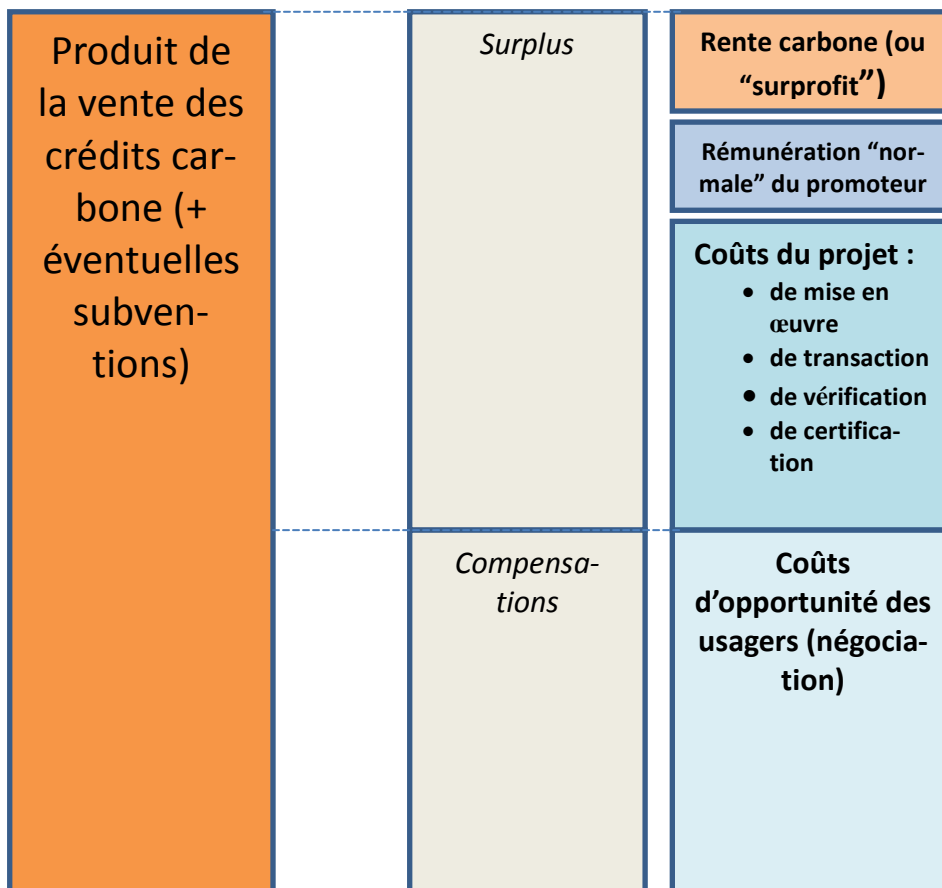
d'un PSE sera jugé préférable par ceux qui éprouvent une aversion au risque. Inversement, une négociation bien menée peut amener un producteur ou une communauté à obtenir des compensations supérieures au coût d'opportunité, par exemple si ne sont pas pris en compte les bénéfices indirects (cf. tableau 1) de l'arrêt de l'activité conduisant à la déforestation (temps de travail libéré, meilleure disponibilité des produits forestiers, etc.)

<sup>13</sup> Grieg-Gran M., 2006. The Cost of Avoiding Deforestation – Report prepared for the Stern Review of the Economics of Climate Change, IIED. <http://ibcperu.org/doc/isis/11338.pdf>

<sup>14</sup> McKinsey & Company, 2009. Pathways to a Low-Carbon Economy. <https://solutions.mckinsey.com/ClimateDesk/default.aspx>

<sup>15</sup> Voir par exemple Grieg-Gran (2006, *op. cit.*) dont le rapport constitue la partie « forêt » de la Revue Stern de 2006 et qui a conduit N. Stern à conclure que la réduction des émissions à travers la lutte contre la déforestation constituait une option à rapport coût-efficacité hautement avantageux. On peut se référer également au rapport de McKinsey & Company (2009, *op. cit.*) sur les coûts de mitigation des émissions dans les différents secteurs. On notera que les rédacteurs de ce rapport (p. 122) soulignent, qu'en réalité, il sera nécessaire « pour des raisons pratiques, politiques et éthiques » de compenser les pauvres au-delà de leurs coûts d'opportunité et qu'une mise en œuvre à travers une approche de type PSE risque de conduire à compenser de nombreux agents « qui n'auraient pas déboisé dans tous les cas », ce qui « peut conduire à une augmentation des coûts d'un facteur de 2 à 100 ».

*Schéma simplifié de la rémunération et des coûts d'un projet REDD+ :*



La « rente carbone » mentionnée ici correspond à la définition de la « rente économique », c'est-à-dire *la différence entre le revenu dégagé d'un facteur de production et la rémunération nécessaire pour conserver ce facteur dans la même utilisation*<sup>16</sup>. Une autre manière de la définir est de dire que la rente économique est le gain réalisé par une entreprise au-delà du coût de la rémunération de ses fonds, rémunération du capital incluse. La rente économique n'est pas le « profit », mais un « surprofit » au regard d'une rémunération considérée comme « normale » (en deçà de laquelle le capital cherchera à s'investir ailleurs).

Dans le cas d'un projet mis en œuvre par une ONG de conservation, les coûts de mise en œuvre vont inclure aussi les salaires des employés permanents et temporaires, et sans doute des frais administratifs de gestion, sinon une partie des frais de structure du siège. Ce n'est que si le surplus généré par la vente de crédits carbone est supérieur à l'ensemble de ces coûts qu'il va exister un profit, que nous pouvons appeler « **rente carbone** », et que de vrais enjeux de répartition autour de cette rente peuvent exister en relation avec les droits fonciers et/ou des considérations de justice sociale. Le problème sera d'estimer le

<sup>16</sup> Bannock G., Baxton R., Davis E., 2003. Dictionary of Economics. 4th Edition. New Jersey, USA: Bloomberg Press

montant de cette rente potentielle, dans une situation d'asymétrie d'information entre le promoteur de projet et les pouvoirs publics, dans un contexte de volatilité des prix du carbone. Avec des organisations à but non lucratif, comme certaines ONG, on peut envisager une certaine transparence. Mais cela pourrait s'avérer plus difficile avec des sociétés recherchant des profits dans le commerce du carbone, lesquelles pourraient être tentées de surestimer les coûts du projet afin de dissimuler le montant réel de leur rémunération.

*Le modèle de la « rente de conservation »*

Une autre perspective est envisageable, sans doute plus liée à la mise en pratique des politiques inspirées de la logique de la rémunération générale des services environnementaux<sup>17</sup>, et qui est récurrente dans le débat sur REDD+ (voir l'encadré 1 sur la différence entre REDD+ et PSE). Cette perspective n'est plus celle d'une contribution active et additionnelle (c'est-à-dire qui a un coût pour l'agent) à la conservation, mais est celle d'une **rente de conservation** au profit des « propriétaires », légaux ou coutumiers, du terrain. L'idée est que la forêt (le stock de carbone, mais aussi, le cas échéant, l'absorption de CO<sub>2</sub>, le rôle de purificateur d'eau ou la réserve de biodiversité) constitue en elle-même le support permanent d'un service environnemental qu'il s'agit de rémunérer – alors que dans le cas précédent, le service environnemental serait la déforestation évitée. Ici, les questions d'additionnalité, de scénario de référence ou de fuites sont peu ou pas prises en considération (ou implicitement, sous une forme *a contrario* du type : « sans paiement je n'ai aucune raison de conserver »). Cette perspective s'appuie sur la pratique de nombreux projets inspirés du principe des PSE (ou d'instruments similaires comme les mesures agro-environnementales en Europe) dans lesquels les paiements sont forfaitaires, en général en fonction du nombre d'hectares de forêts détenus, c'est-à-dire sans calcul du coût d'opportunité de la conservation ni scénario de référence au niveau désagrégé de chaque agent économique (ce qui, au passage, réduit considérablement le coût des programmes). Dans ce cas, les acteurs détenteurs de droits sont enclins à revendiquer la propriété de crédits carbone (ou des rémunérations) au titre du service environnemental que remplit « leur » forêt.

Cette dernière perspective est défendue par des analystes au nom de la justice sociale<sup>18</sup> (voir aussi l'avis du cabinet Backer & McKenzie à propos des droits des tribus amérindiennes d'Amazonie<sup>19</sup>). Des ONG mettent en avant le fait que des populations autochtones ou locales préservent les forêts qu'elles utilisent et qu'à ce titre elles devraient être rémunérées (éventuellement par des crédits carbone) même s'il n'y a pas de risque de déforestation. Pour certains analystes qui privilégient les droits coutumiers des usagers locaux par rapport à la propriété étatique formelle des forêts (de nombreux codes forestiers, notamment en Afrique, indiquent que les forêts appartiennent à l'État), les droits de propriété sur le carbone doivent « suivre la tenure », c'est-à-dire les droits coutumiers<sup>20</sup>. La crainte de

<sup>17</sup> Logique qui n'est pas forcément celle des PSE vue par un grand nombre d'économistes.

<sup>18</sup> LaViña A. G. M., Lynch O. J., 2011. REDD Lights: Who Owns the Carbon in Forests and Trees? ; [http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc\\_2685.pdf](http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc_2685.pdf) ; Basnet R., 2009. Carbon Ownership in Community Managed Forests. *Journal of Forest and Livelihood* 8(1): 77-83

<sup>19</sup> «Who owns carbon trading rights in the Amazon?» 2010, [www.bakermckenzie.com/amazon/](http://www.bakermckenzie.com/amazon/)

<sup>20</sup> Par exemple Cotula L., Mayers J., 2009. Tenure in REDD – Start-point or afterthought? *Natural Resource Issues* 15. London, UK: International Institute for Environment and Development. <http://pubs.iied.org/pdfs/13554IIED.pdf>. Voir aussi : Norton Rose, 2010. Forest carbon rights in REDD+ coun-



ces analystes est que les communautés soient dépossédées d'un attribut de la valeur des forêts qu'elles conservent, soit par l'État (au nom de la domanialité) soit par des acteurs extérieurs développeurs de projets REDD+, et que « l'argent du carbone » n'aille qu'aux destructeurs potentiels des forêts.

### *Implications des deux modèles en terme de « droit au carbone »*

Considérons le premier modèle, celui d'une « contribution active ». Dans le cas, par exemple, du MDP « boisement/reboisements » la réponse à la question « à qui appartiennent les crédits carbone ? » est sans ambiguïté. L'investisseur – qu'il soit le propriétaire du terrain lui-même ou qu'il loue une terre à un tiers ou à l'État – qui entreprend de faire enregistrer son projet au registre du MDP agit comme une entreprise qui génère une nouvelle classe d'actifs (les crédits carbone) en plantant des arbres et en prenant les risques qu'implique toute activité nouvelle. Ce cas de figure correspond au droit commercial et privé classique, où l'entrepreneur assume tous les risques – dont l'incertitude de la valeur du produit et le succès de l'activité – ce qui le met en position légitime pour recevoir les « certificats de réductions d'émissions » qu'il aura ainsi **créés**<sup>21</sup> au terme d'un processus spécifique conduisant à la validation des certificats par une autorité.

La réponse est moins directe, mais pas différente, dans le cadre de la déforestation évitée, dans le mécanisme REDD+. L'option de rémunérer l'intégralité du stock de carbone sur pied (« rente de conservation ») n'a, jusqu'ici, pas été retenue dans les négociations internationales sur REDD+. La conservation ne serait potentiellement éligible que si elle implique un coût d'opportunité pour les usagers de la forêt, autrement dit, si la forêt est menacée de manière tangible et à relativement court terme. Ce qui revient à dire que la conservation doit être « additionnelle »<sup>22</sup>, c'est-à-dire que des crédits carbone ne peuvent pas, dans cette perspective, être délivrés pour des forêts qui ne seraient pas menacées (« contribution active »). L'obligation faite aux porteurs de projets REDD+ dans le cadre de labels volontaires comme le VCS de produire un scénario de référence (« sans projet ») et de tenir compte des fuites, répond à cette demande d'efficacité environnementale et d'additionnalité du projet. Les crédits carbone ainsi produits ne peuvent être formellement générés qu'à travers un certain nombre d'étapes codifiées et onéreuses – au-delà de l'arrêt effectif de la déforestation. Ces étapes sont, entre autres, la mesure des stocks de carbone, la production d'un scénario de référence, l'estimation des fuites et le contrôle de l'absence de déforestation et de dégradation. Enfin, il faut souvent faire certifier le projet (aujourd'hui par des labels volontaires comme le VCS) ou le faire enregistrer, ainsi que trouver des acheteurs pour ces crédits. Les crédits carbone ne préexistent pas comme s'ils étaient « incrustés » dans les arbres, mais ils font l'objet d'un **véritable processus de création** par le travail du promoteur de projet. Le propriétaire du terrain, s'il en a les moyens, peut le faire lui-même; sinon, il faudra qu'un investisseur apporte les capitaux

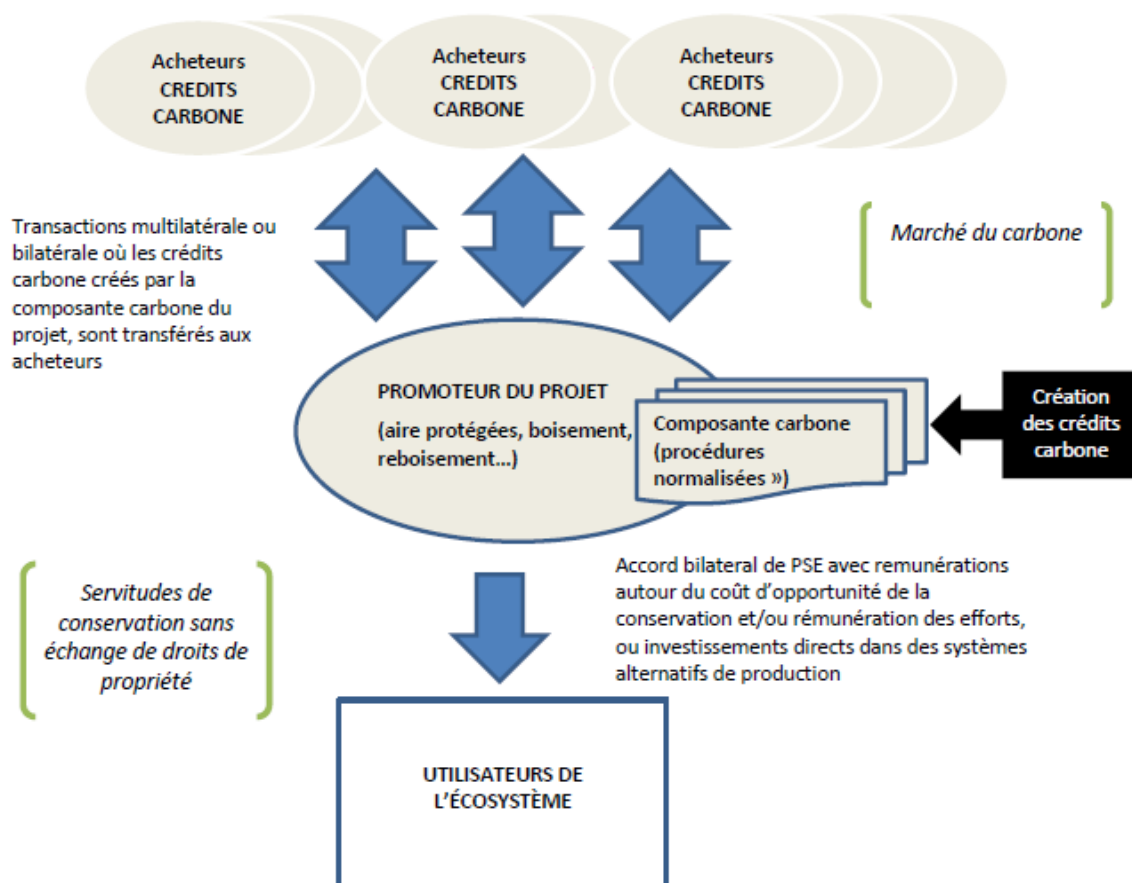
---

tries: a snapshot of Africa. London U.K. [www.nortonrose.com/files/forest-carbon-rights-in-redd-countries-a-snapshot-of-africa-pdf-994-kb-32479.pdf](http://www.nortonrose.com/files/forest-carbon-rights-in-redd-countries-a-snapshot-of-africa-pdf-994-kb-32479.pdf)

<sup>21</sup> Le fait que les arbres n'existaient pas avant d'avoir été plantés par l'investisseur n'est pas ce qui justifie sa propriété des crédits carbone. C'est le processus très codifié de validation nécessaire pour parvenir à l'enregistrement du projet au MDP qui permet de dire que les crédits carbone ont été créés par l'investisseur, et lui en assure la propriété.

<sup>22</sup> C'est également le principe central du MDP (cf. art. 12 du protocole de Kyoto) et un principe essentiel en évaluation économique (comparaison « avec » et « sans » le projet).

nécessaires. C'est bien l'investissement qui engendre la possibilité d'émettre des crédits carbone, ce qui semble répondre à la question de la propriété de ces crédits mais qui n'interdit pas de poser la question d'une **redistribution** d'une partie de ces bénéfices (surtout s'ils sont très élevés) avec les propriétaires ou les usagers des territoires qui ont été utilisés pour le projet REDD+. Le schéma ci-dessous indique ce processus, et montre comment sont adossés dans le même instrument (le projet REDD+) un mécanisme marchand et un mécanisme non-marchand (un PSE, souvent une forme particulière de servitude de conservation).



Dans le modèle de la « rente de conservation », la question de la reconnaissance de l'effort s'efface devant celle de la propriété du fonds. Autrement dit la question qui se pose est « à qui appartient la forêt ? » (et donc les crédits carbone) et non plus « qui fournit une contribution active à la réduction de la déforestation ? ».

Quel modèle sera retenu pour les projets REDD+ ? Dans la mesure où un label volontaire comme le VCS (qui semble s'imposer pour les projets REDD+ comme le FSC - *Forest Stewardship Council* - l'a fait sur le marché de la certification de la gestion forestière tropicale) requiert des procédures assez complexes et donc coûteuses pour valider les projets, on voit mal comment un principe du type « les droits carbone à ceux qui possèdent la forêt » pourrait s'appliquer, sauf dans le cas de propriétaires forestiers faisant un projet REDD+ sur leurs terrains et disposant de suffisamment de moyens pour prendre en charge l'ensemble du processus de validation.

Par contre, comme nous l'avons vu précédemment, la question de la répartition de la « rente carbone » (la fraction du surplus supérieure à l'ensemble des coûts) se pose et l'argument des droits fonciers peut être invoqué dans ce cadre<sup>23</sup>. Mais tout comme il est bien difficile pour un gouvernement de capturer, à travers la fiscalité, la rente économique forestière dégagée (le cas échéant) par l'industrie du bois du fait des fortes asymétries d'informations entre l'administration et les entreprises (qui, seules, connaissent précisément leurs coûts et leurs marges), la chose s'annonce ardue pour les régulateurs et les détenteurs de droits fonciers qui voudraient s'approprier cette rente.

### **3. Etude sur les labels de certification des crédits REDD**

Un étudiant d'AgroParisTech a effectué un travail de stage bibliographique sur les labels utilisés dans les projets REDD+, notamment le VCS (*Verified Carbon Standard*). L'étude commandée au stagiaire portait sur la manière dont ces « méthodologies » prétendent garantir la qualité des crédits au regard des critères d'additionnalité et de limitation des fuites. Le rapport de stage de Dominique Herman (« L'appréciation de la qualité des crédits carbone certifiés par les systèmes volontaires de certification des activités REDD+ - Cas des fuites de carbone pour le label VCS ») a été rendu à la fin du mois de février 2013.

Un travail de mémoire de Master de Sciences Po (encadré par Alain Karsenty) sur les caractéristiques et l'émergence de la gouvernance privée associée à la labellisation des projets REDD+ et la certification des crédits carbone qu'ils mettent en marché, a été mené en parallèle par Ole Ohlhoff (qui avait participé au stage collectif mentionné précédemment). Ces labels (comme le *Verified Carbon Standard* ou le *Gold Standard*, et plusieurs autres) certifient la « qualité » des crédits carbone proposés par les projets REDD+ sur les marchés volontaires du carbone (seuls marchés qui commercialisent des crédits carbone issus de projets REDD+). Il s'agit d'une nouvelle tentative d'accroître le périmètre concerné par la « gouvernance privée » des problèmes environnementaux. Ces labels empruntent notamment au FSC (*Forest Stewardship Council*), consacré à la certification de la gestion forestière, un modèle de producteur de normes privées à la disposition de bureaux spécialisés dans la vérification, et il emprunte au Comité Exécutif du MDP (Mécanisme de Développement Propre), qui est lui un producteur de normes publiques, la démarche de l'adoption de « méthodologies » proposée par des projets ou des experts.

### **4. Stages Brésil**

Au Brésil, le GRET a coordonné au cours de l'année 2012, avec l'aide de l'équipe CIRAD de Belém (Emilie Coudel), trois études de terrain en Amazonie, et une analyse des positions des acteurs nationaux sur les enjeux de la mise en place du mécanisme REDD.

---

<sup>23</sup> On peut comparer cela à la situation d'une entreprise qui réaliserait des profits exceptionnels : il n'est pas rare que les employés demandent alors à bénéficier d'une partie de ces profits (sous forme de primes, par exemple) au nom de l'équité, sans pour autant mettre en cause les droits de propriété des actionnaires sur les dividendes que leur verse l'entreprise.

L'ensemble de ces travaux a donné lieu à plusieurs réunions techniques et de restitutions au Brésil (juin, août, octobre).

Les études se sont déroulées à :

- São Felix do Xingu, dans le Sud du Pará, par Cécile Schneider en partenariat avec l'ADAFAX, une ONG locale d'appui à l'agriculture familiale, partenaire du GRET. Cette étude a bénéficié d'un encadrement d'Emilie Coudel (Cirad) et Philippe Sablayrolles (Gret). Des enquêtes ont été conduites au mois de juillet 2012 auprès de 14 familles d'agriculteurs et d'une dizaine d'institutions locales intéressées aux discussions en cours autour d'un projet municipal sur le REDD conduites par TNC. Cécile a fourni un rapport en portugais d'une trentaine de pages, et un rapport de stage a été soumis en avril 2013 (« Les modalités de REDD+ pour encourager une transition durable des agriculteurs familiaux à São Felix do Xingu (Pará, Brésil) : vers une prise en compte de la diversité des acteurs »)
- Au sein de la RDS Juma, dans l'Amazonas, en partenariat avec la FAS et la SDS de l'Etat d'Amazonas, avec un appui d'IDESAM, partenaire du GRET. Le projet Juma est une référence en tant que projet REDD au Brésil ; il a récemment obtenu la certification lui permettant de commercialiser ses crédits carbone. Osmar Coelho Filho, étudiant du CDS-UnB, a pu passer une dizaine de jours sur le terrain au début de septembre 2012, réaliser 20 enquêtes auprès des habitants dans 5 communautés, et 5 enquêtes auprès d'institutions locales (mairies, administration de l'Etat), ainsi que des acteurs intéressés à Manaus. Il a produit un rapport en portugais d'une vingtaine de pages plus annexes (disponible sur simple demande).
- Dans le municipe de Cotriguacu, dans le Nord du Mato Grosso, où se déroule depuis quelques années, sous la coordination d'ICV, une ONG locale, et de TNC, un programme de préparation à REDD auprès des différents types d'acteurs locaux. Ana Caroline Neris Nogueira a pu passer une dizaine de jour sur le terrain en septembre, avec l'appui d'ICV, où elle a réalisé 7 entretiens avec les institutions locales et 2 familles d'agriculteurs d'une communauté ; l'étude a pu bénéficier de sa participation au 2<sup>nd</sup> séminaire du Conseil Municipal de l'Environnement, où les acteurs locaux principaux étaient représentés. Caroline a rédigé en portugais un rapport d'une trentaine de pages plus annexes (disponible sur demande).
- Le positionnement des acteurs nationaux sur REDD et la brève caractérisation des projets REDD en cours au Brésil a été étudié par Osmar Coelho Filho à Belém, Manaus et Brasília. Plusieurs documents intermédiaires ont été présentés, notamment sur la typologie des projets. Cette partie de l'étude n'a pas produit de résultat définitif en 2012.

Les principales réunions techniques se sont déroulées à Belém. Soit en juin : Cécile Schneider, Philippe Sablayrolles, Emilie Coudel, et août : Cécile Schneider, Ana Caroline Neris Nogueira, Osmar Coelho Filho, Philippe Sablayrolles, Emilie Coudel. Les études au Brésil ont donné lieu à 2 restitutions publiques : lors du séminaire organisé le 9 octobre à Paris (Philippe Sablayrolles), puis fin octobre à Brasília (Ana Caroline Neris Nogueira, Osmar Coelho Filho, Philippe Sablayrolles, Emilie Coudel) , avec le CDS UnB et la participation de l'IDESAM. La réunion de Brasília a permis de discuter avec certains acteurs nationaux les enjeux et les perspectives de REDD au Brésil.

## 5. Atelier du 9 octobre

Cet important atelier (voir invitation en annexe 2) a bénéficié de la participation de Cyril Loisel (MAE, négociateur européen REDD+ à la CCNUCC), de deux membres de la CD-Climat (Valentin Bellassen et François Pasquier), d'un membre du Ministère de l'Ecologie, de membres du WWF et de Good Planet gestionnaires de projets REDD+ en RDC et à Madagascar, ainsi que des membres de plusieurs ONG (Amis de la Terre...).

Les thèmes proposés au débat étaient :

- (i) La société civile doit-elle promouvoir les projets REDD+ ?
- (ii) Regards croisés sur trois études de cas sur la mise en œuvre des projets REDD+ au Brésil, à Madagascar et en RDC

Ces deux thèmes ont donné lieu à une série d'exposés.

La journée a été conclue par une Table ronde : Analyse transversale sur les avantages et les risques de projets/programmes étudiés ; la société civile doit-elle promouvoir les projets REDD ? Si oui, lesquels, à quelles conditions ?

La discussion a été particulièrement riche et animée. Les participants ont pu prendre la mesure des difficultés croissantes à l'opérationnalisation du mécanisme REDD+, la fragmentation du régime international des forêts qui en découle – avec comme conséquence le développement de « projets REDD+ » se positionnant pour vendre des certificats de réduction d'émissions sur le marché volontaire du carbone, en contradiction avec l'architecture nationale (les réductions d'émissions ne sont comptabilisées qu'au niveau des pays, pas des projets) qui constitue un des principes fondateurs de la REDD+ (et toujours celle envisagée à la CCNUCC). Cette contradiction pose la question de l'engagement de la société civile dans la mise en place de projets REDD+ visant le marché volontaire du carbone, quelles que soient les réalisations sociales et environnementales de ces projets par ailleurs. Le problème se pose également pour les bailleurs de fonds (français, entre autres) qui financent de nombreux projets REDD+ qui visent le marché volontaire du carbone.

Le débat a porté également sur « l'intégrité environnementale », c'est-à-dire la capacité du mécanisme REDD+ à réduire effectivement et de manière durable les émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation. Beaucoup d'acteurs publics et privés perçoivent REDD+ avant tout comme un moyen de financement pour la forêt, moyen qu'il s'agit de conforter en laissant au second plan la question de l'intégrité environnementale, sur laquelle des doutes sérieux existent quant à la capacité de REDD+ – voir notamment l'étude du Cirad pour la CE ([Financing options to support REDD+ activities](#)). Un clivage est apparu nettement entre une ONG comme « Amis de la Terre », pour qui l'intégrité environnementale doit constituer une condition *sine qua non* de REDD+, et les ONG opératrices de projets qui privilégient la dimension de financement d'initiatives (notamment les leurs...).

Enfin, le débat a porté sur les modes de financement de la REDD+ (marchés de conformité, marchés volontaires, fonds international, nouveaux instruments financiers comme des emprunts, taxes internationales ... ?). Il est apparu rapidement que la discussion sur l'intégrité environnementale et sur les modes de financement était assez liée, ainsi que les

contours différents que prendrait vraisemblablement un mécanisme REDD+ « marché » et un mécanisme REDD+ appuyé sur des fonds.

Les participants interrogés à l'issue de cette réunion ont indiqué avoir beaucoup appris et perçu les difficultés et conceptuelles et techniques liées à ces nouveaux instruments économiques.

#### **Encadré 1 : Que sont les PSE ?**

Si l'on adopte une perspective d'efficacité, celle généralement privilégiée par les économistes, on peut proposer la définition suivante : un PSE est une rémunération d'un « agent » pour un service rendu à d'autres « agents » (où qu'ils soient dans le temps et l'espace) à travers une action intentionnelle visant à préserver, restaurer ou augmenter un service convenu. Les PSE ont deux caractéristiques explicites : (i) ils découlent d'un accord volontaire entre des parties, c'est-à-dire qu'ils reposent sur des contrats, explicites ou implicites, qui définissent le service attendu et les paiements correspondants ; (ii) les versements sont conditionnés au maintien du rendu du service par le(s) récipiendaire(s)<sup>24</sup>. En pratique, toutefois, l'intentionnalité est souvent laissée de côté (voir encadré 2) et les conditionnalités sont peu respectées, c'est-à-dire que les paiements sont rarement arrêtés même quand le service convenu n'est plus réellement assuré<sup>25</sup>.

Les PSE consistent le plus souvent à rémunérer, en espèces ou en nature, des ruraux pour qu'ils utilisent les terres conformément à un zonage défini à l'échelle locale, qui comporte typiquement des zones de conservation, de collecte, de restauration ou de reboisement de zones dégradées.

## **6. Atelier à Madagascar**

Le Cirad et le Gret ont organisé le 22 mai 2013 à Antananarivo, un atelier sur les relations entre les instruments économiques de gestion de l'environnement (REDD+ et les PSE) et le développement rural. L'objectif est que les ONG actives dans le domaine du développement agricole et la lutte contre la pauvreté en milieu rural s'intéressent à ces instruments qui sont pour l'heure, l'apanage exclusif des grandes organisations internationales de conservation (et de la Banque Mondiale). Cet atelier (voir programme en annexe 3) qui a rassemblé une cinquantaine de personnes (chercheurs et représentants d'organisation de conservation et de développement) a permis de faire progresser la réflexion collective sur les enjeux de REDD+ à Madagascar en lien avec les problématiques rurales et agricoles dans les zones forestières. Une série de recommandations adressées i) au gouvernement et bailleurs, ii) aux porteurs de projets, iii) à la recherche et iv) à la société civile ont été présentées et débattues. La version finalisée à l'issue de ces discussions est présentée en annexe 4.

<sup>24</sup> Karsenty A., 2011. Paiements pour services environnementaux et développement : coupler incitation à la conservation et investissement. *Perspective* n°7, CIRAD

<sup>25</sup> Pattanayak S.K., Wunder S., Ferraro P.J., 2010. Show Me the Money: Do Payments Supply Environmental Services in Developing Countries? *Review of Environmental Economics and Policy*, 4, 2: 254–274.

## 7. Atelier final

Un atelier final de deux jours a été organisé les 17 et 18 Juin 2013 dans le Campus du Jardin Tropical de Paris (programme en annexe 5). L'objectif de cet atelier était de discuter de la capacité du mécanisme REDD+ sous ses différentes formes et déclinaisons à s'attaquer aux causes profondes de la déforestation, et d'envisager les politiques, instruments et mesures qu'il conviendrait de mettre en place pour atteindre un tel objectif.

Cet atelier a été co-organisé par le Gret et le Cirad avec les Amis de la Terre, suite à des discussions informelle entre le Cirad et les Amis de la Terre (lesquels avaient l'idée d'organiser également un atelier sur ce thème).

Ces deux journées ont réuni une centaine de personnes, représentants de différentes institutions (Commission Européenne, MAE, European Forest Institute, CDC Climat, IDDRI), bailleurs (FAO, AFD, FNH) centres de recherche (Cirad, IRD, INRA ...), d'Universités (University college London, University Nottingham...), d'organisation de conservation (Global Forest Coalition, FERN, Wahli, WWF) de développement (CCFD, ...), Bureau d'étude (ONFi). Les power point présentés ont été diffusés sur les sites du Gret, des Amis de la Terre et du programme REPERE.

A l'issue de la dernière table-ronde, une série de 10 recommandations ont été proposées et discutées. Sur la base de ces recommandations, le Cirad, le Gret et les Amis de la terre ont co-signé une note de synthèse, traduite en anglais. Cette note ([http://ur-bsef.cirad.fr/content/download/4237/33629/version/1/file/Synthese\\_atelier\\_juin13\\_payer\\_pour\\_lenvironnement\\_REDD\\_PSE.pdf](http://ur-bsef.cirad.fr/content/download/4237/33629/version/1/file/Synthese_atelier_juin13_payer_pour_lenvironnement_REDD_PSE.pdf)) présente les principaux résultats des échanges dans le cadre du projet et de l'atelier de clôture ainsi que 11 recommandations. En voici les principaux extraits :

### *Scénarios de référence et mesure de « performances »*

Le principal problème de REDD+ est de savoir si l'on peut baser un régime climatique international sur un « scénario de référence » prédisant « ce qui se passerait sans action » (c'est-à-dire un scénario invérifiable puisque l'action – le programme REDD+ – se réalisera, empêchant d'observer le scénario « sans REDD+ »). Les critiques font valoir que trop de facteurs influant sur les taux de déforestation sont imprévisibles et souvent hors du contrôle direct des gouvernements. La complexité des interactions rend, dès lors, illusoire toute tentative de prédiction. D'autant que, comme la science n'est pas en mesure de se poser en arbitre, il est vraisemblable que les acteurs auront tout intérêt à manipuler ces fameux scénarios pour prédire le pire (une déforestation élevée) afin de pouvoir prétendre, ensuite, l'avoir évité (même si la déforestation a, sur le terrain, réellement augmenté).

Par ailleurs, les définitions de la forêt et de ce qu'est un usage forestier varient<sup>26</sup>. Ainsi, pour la FAO, le remplacement d'une forêt naturelle par une plantation d'eucalyptus n'est pas considéré comme de la déforestation. Pas plus que n'est considéré comme déboisement la coupe rase d'une forêt, dans le cadre d'une exploitation cyclique (rotation) : la vocation

---

<sup>26</sup> Présentation de F. Achard: « Déforestation : Où en est-on ? Quelles sont les causes? »

forestière de l'espace n'est pas remise en cause, même si cette forêt mettra plusieurs dizaines d'années à se reconstituer. Mais si les problèmes techniques de mesure et les conventions différentes sur la définition de ce que c'est qu'une forêt (ou un usage forestier) se régleront tôt ou tard, il en va tout autrement avec le problème de la prédiction de la déforestation, nécessaire pour définir les scénarios de référence.

La « performance » pourrait donc être générée de manière totalement artificielle, par la grâce d'un scénario construit sur mesure pour qu'une réduction virtuelle de la déforestation permette de se dispenser d'efforts réels, que les gouvernements pressentent être socialement et politiquement coûteux. Des exemples de ce type de pratique existent déjà. L'un des exemples les plus cités est celui du premier rapport McKinsey pour le Guyana qui présentait un scénario de déforestation de 4,3% par an – ce qui aurait résulté en la destruction quasi-complète de la forêt humide du Guyana en l'espace de 12 ans – alors que les taux des années précédentes ne dépassaient pas les 0,3%/an<sup>27</sup>. Une étude documentaire du projet Maï Ndombe<sup>28</sup> en RDC questionne, quant à elle, le choix de la région utilisée pour constituer la « zone de référence » utilisée pour prévoir la déforestation : cette région présente des caractéristiques extrêmement différentes de la zone de projet, conduisant à une surestimation manifeste du risque de déforestation dans cette dernière<sup>29</sup>.

#### *Une négociation enlisée autour du problème de l'architecture*

La négociation autour de ce mécanisme n'a pas encore permis de dégager un accord sur le mode de financement : les réductions d'émissions REDD+ généreront-elles des « crédits carbone » utilisables pour compenser des émissions excédentaires ailleurs (marché international du carbone), ou les rémunérations proviendront-elles d'un ou de plusieurs fonds internationaux, comme le Fonds Vert, décidé à Cancun, et dont l'objectif est qu'il puisse, à terme, mobiliser autour de 100 milliards de dollars par an ?

Si de nombreux pays industrialisés appuient la solution du marché, certains pays, comme la Bolivie, sont contre toute idée de « marchandisation de la nature » et s'y opposent. Le Brésil réaffirme que, de son point de vue, REDD+ « n'a rien à voir avec les marchés du carbone »<sup>30</sup> et qu'il faut que les vieux pays industriels remplissent d'abord leurs obligations historiques en termes de réduction des émissions. La Commission Européenne, qui craint à la fois l'excès de permis d'émissions et le risque de « *hot air* » (crédits carbone découlant de références inappropriées et non de véritables réductions), n'autorisera pas de crédits carbone forestiers

---

<sup>27</sup> Dyer N., Counsell S. (2010) "McREDD: How McKinsey 'cost-curves' are distorting REDD". Rainforest Foundation UK – Climate and Forests Policy Brief.

<sup>28</sup> Présentation de G. Simonet et C. Seyller : « Les projets REDD+ et leurs modèles économiques ».

<sup>29</sup> La zone de référence est par exemple une zone de savane fortement peuplée, avec un accès direct à la mer, alors que la zone du projet est une zone de forêt dense et humide, peu peuplée et sans accès à la mer.

<sup>30</sup> Déclaration du représentant du Brésil à la Conférence sur les changements climatiques de Bonn - avril 2013



(MDP ou REDD+) au sein de son système d'échange de quotas (SCEQE, EU ETS en anglais) jusqu'en 2020, au moins. Les difficultés actuelles des négociations climat, lié au refus de nombreux pays de s'engager dans une réduction contraignante de leurs émissions, ne laisse d'ailleurs pas augurer de la création d'un marché international du carbone forestier unifié et régulé<sup>31</sup>.

#### *L'autonomisation des « projets REDD+ »*

Avec le piétinement des négociations, les « projets REDD+ », qui devaient au départ être des « démonstrateurs », alimentent une dynamique autonome et apparaissent comme la seule réalité tangible de REDD+ sur le terrain. Il y aurait actuellement 325 projets portant une étiquette « REDD+ » dans 45 pays<sup>32</sup>. Si nombre d'entre eux ont bénéficié pour leur financement initial de fonds relevant de l'aide publique au développement (Banque Mondiale, fonds forestier pour le Bassin du Congo, etc.), les débouchés qu'ils visent sont le marché volontaire du CO<sub>2</sub> et les politiques de « neutralité carbone » que de grandes entreprises et institutions ont mis en place dans le cadre de leurs efforts de responsabilité sociétale et environnementale. Ces projets se développent, pour la plupart, en dehors du cadre de la Convention sur les changements climatiques, et s'appuient sur des systèmes de normes volontaires proposées par des organisations privées (comme le *Verified Carbon Standard*) qui s'inspirent du modèle du FSC dans le domaine de la gestion forestière. REDD+ est ainsi utilisé comme logo par des projets forestiers dont les principes sont connus (aires protégées, Projets Intégrés de Conservation et Développement, exploitation à impact réduit, plantations...). Ces projets tentent d'imposer leur modèle économique, c'est-à-dire la vente directe de crédits carbone sur les marchés, alors que REDD+ devait rémunérer les nations pour leurs performances en matière de réduction des émissions et stockage de carbone forestier.

La multiplication de ces projets, et des méthodologies associées de mesure du carbone, place les négociateurs cadre de la Convention Climat devant une situation de fait accompli, dans laquelle il devient difficile d'imaginer un autre mécanisme que celui porté par ces projets pilotes. De nombreux promoteurs de projets reconnaissent d'ailleurs de façon explicite que si leur objectif à court terme est de générer des crédits carbone pour les marchés volontaires, ils visent avant tout une reconnaissance de ces crédits par un mécanisme international contraignant.

---

<sup>31</sup> Ce qui n'empêchera sans doute pas une prolifération de marchés locaux - à l'échelle d'un pays, de provinces ou d'agglomérations - qui établiront leurs propres règles quant aux activités ouvrant droit à des crédits. Mais on peut anticiper que la priorité sera donnée aux réductions domestiques et que la demande pour des crédits REDD+ restera limitée.

<sup>32</sup> Simonet G. et Seyller C., op. cit.

Les premières analyses de projets « certifiés VCS » en RDC, à Madagascar ou de CCBA au Mozambique<sup>33</sup>, qui ont vendu ou s'approprient à vendre des crédits carbone, indiquent, entre autres questions à éclaircir, que le problème de la validité des « scénarios de référence » se confirme (prévisions plus ou moins justifiées de fort accroissement de la déforestation). L'analyse des règles du CCBA<sup>34</sup> montre qu'aucune mesure n'est prévue pour retirer la certification à un projet qui ne remplirait plus les conditions nécessaires à l'obtention de la certification. Dans les faits, il semble qu'aucun projet ne se soit vu retirer sa certification à ce jour.

### *Des projets efficaces ?*

L'efficacité de ces projets pour réduire localement la déforestation et combattre les causes sous-jacentes associées est également discutée par plusieurs centres de recherche et ONG. Les arbitrages politiques effectués actuellement par nombre de pays où se déroulent des processus REDD+ sont clairement en faveur des investissements agricoles et miniers de grande ampleur, et non des forêts<sup>35</sup>. Le cas de l'Afrique centrale, en particulier du Cameroun avec le développement controversé des plantations de palmiers à huile et des mines, y compris dans des aires protégées et des concessions forestières certifiées, a été débattu<sup>36</sup>. L'absence de cohérence des gouvernements des pays industriels (promotion des agrocarburants, modèles industriels d'élevage fondés sur l'importation de tourteaux de soja...) <sup>37</sup> comme des pays forestiers (promotion de l'agro-business sur fond de discours REDD)<sup>38</sup> constitue une des faiblesses évidente de ce processus. Selon une étude toute récente commanditée par la Commission Européenne<sup>39</sup>, l'Europe est responsable de plus du tiers – 36 % exactement – de la déforestation liée au commerce international<sup>40</sup>.

---

<sup>33</sup> Jutta Kill (2013). *Carbon Discredited Why the EU should steer clear of forest carbon offsets*. FERN / Les Amis de la Terre.

<sup>34</sup> *idem*

<sup>35</sup> Présentation de A. Tarigan: "Reducing deforestation and forest degradation, and relation to natural resource exploitation in Indonesia"

<sup>36</sup> Présentation de S. Counsell : "The extension of palm oil monoculture in Congo basin"

<sup>37</sup> Présentation de L. Gazull: "La forêt et les nouvelles demandes bioénergétique"

<sup>38</sup> Présentation de S. Ongolo : "Ambitions d' 'émergence' et politiques de lutte contre la déforestation au Cameroun - Quelle cohérence pour REDD+?"

<sup>39</sup> European Commission, 2013. *The impact of EU consumption on deforestation: Comprehensive analysis of the impact of EU consumption on deforestation*. Study funded by the European Commission, DG ENV, and undertaken by VITO, IIASA, HIVA and IUCN NL.

<sup>40</sup> Entre 1990 et 2008, les forêts – essentiellement dans les pays tropicaux – ont perdu 127 millions d'hectares, dont 29 millions peuvent être attribués, selon le rapport, à des conversions de terre destinées à satisfaire la demande de pays tiers. L'UE a contribué à ce bilan à hauteur de 8,4 millions d'hectares. L'UE satisfait l'appétit de viande des consommateurs européens en important de plus en plus d'Amérique du Sud – le Brésil étant de très loin au premier rang – de la viande de bœuf directement, ce qui se traduit par une extension des zones de pâturages, des tourteaux de soja pour alimenter son propre bétail... Au total, l'augmentation de la consommation de viande explique 60 % de la déforestation importée" par l'UE, selon l'indicateur utilisé par l'étude (*Le Monde*, 4/7/2013)

Par ailleurs, l'hypothèse selon laquelle les agents fondent leurs comportements en comparant le rapport coûts-bénéfices des différentes options qui leurs sont offertes, s'applique plutôt mal aux États, et tout particulièrement aux États « défaillants » (ou fragiles, dans le langage des relations internationales). L'idée que ces États seraient en mesure de décider d'arrêter la déforestation et, surtout, de prendre les mesures nécessaires pour y parvenir, puis de les mettre en œuvre efficacement par la grâce d'une incitation financière, résiste mal à l'analyse<sup>41</sup>.

Le principe de compensation des coûts d'opportunité n'est pas adapté pour limiter la déforestation dans une économie ouverte et globalisée : tant que la demande mondiale en ressources naturelles et en énergie ne diminue pas, réduire l'offre en terres cultivables ou limiter l'accès aux gisements miniers sous les forêts dans un pays risque simplement de conduire à une hausse des prix des matières premières sur les marchés mondiaux et à un déplacement du problème ailleurs. Cet accroissement des prix conduira vraisemblablement certains pays à augmenter leurs productions agricoles ou minières au détriment des forêts, s'ils jugent que la compensation des coûts d'opportunité est insuffisante, alimentant ainsi un cercle vicieux conduisant à une hausse continue de ces compensations sans baisse de la déforestation au niveau mondial.

Les développeurs de projets labellisés REDD+ mettent en avant les bénéfices locaux entraînés par les actions de terrain, les innovations méthodologiques associées et l'efficacité mesurée en termes de réduction absolue de la déforestation (pas seulement une baisse relative par rapport à un scénario de référence). La distinction entre le contenu des actions de terrain des projets REDD+, à évaluer au cas par cas, et la pertinence des projets REDD+ pour fonder un régime international de réduction des émissions, est, de ce point de vue, essentielle

Plusieurs problèmes spécifiques aux projets REDD+ émergent des études en cours :

- L'articulation entre les projets REDD+ et le niveau national en termes de recollement des résultats risque d'être difficile, notamment si ces résultats divergent (baisse de la déforestation au niveau des projets, augmentation au niveau national). Le résultat à l'échelle nationale devant logiquement primer, il y a un risque que les crédits délivrés par les projets ne soient pas validés dans le cas d'une telle divergence. Ce risque pourrait être dissuasif pour les investisseurs privés, qui ne seraient pas sûrs d'obtenir un retour sur leur investissement<sup>42</sup>.

---

<sup>41</sup> Karsenty A., Ongolo S. (2012). Can 'fragile states' decide to reduce their deforestation? The inappropriate use of the theory of incentives with respect to the REDD mechanism. *Forest Policy and Economics* 18, 38–45.

<sup>42</sup> Pour prévenir ce risque, la CDC-Climat propose ainsi que les États ou les « juridictions » (provinces, régions...) assurent les investisseurs privés que les crédits émis par les projets seront payés (mais pas utilisés pour la compensation carbone) quels que soient les « performances » à l'échelle de la juridiction (Deheza M. et Bellassen V., 2012, *La transmission des incitations REDD+ aux acteurs locaux : leçons de la gestion du carbone dans les pays développés.*, Étude Climat n° 35, CDC Climat Recherche). Reste à savoir si les investisseurs privés auront confiance dans les engagements de ces « juridictions ».

- Le coût élevé de la « bureaucratie carbone » (enregistrement des crédits auprès de VCS, marketing, intermédiation, coûts d’expertise spécialisée en mesure du carbone...) <sup>43</sup>. Ces sommes ne sont plus disponibles ensuite pour les activités de terrain et poussent les promoteurs de projets à surestimer les prévisions de déforestation dans les scénarios de référence (afin que le projet puisse rester rentable).
- La difficulté que rencontrent les projets à écouler leurs crédits carbone, avec des marchés en contraction et sur lesquels les prix des réductions d’émissions se sont affaiblis <sup>44</sup>. Selon un spécialiste de ces marchés « *La demande des marchés volontaires ne suffira cependant sans doute pas à faire face à l’offre : un volume important de crédits issus des projets volontaires est attendu dans les prochaines années : durant la période 2012-2016, le nombre de crédits REDD restant sur le pipeline des projets devrait avoisiner 100 millions de tonnes de CO2 par an ; cependant, la demande finale sur le marché volontaire représente moins de) 30 millions de tonnes de CO2 par an* » <sup>45</sup>. Dans la mesure où ces projets anticipaient des prix du carbone élevés (y compris pour attirer des investisseurs) et que c’est l’inverse qui prévaut aujourd’hui, il peut être tentant pour certains développeurs de projets de chercher à « optimiser » certains des paramètres (notamment le scénario de référence) afin de sauver le modèle économique d’un autofinancement par le marché du carbone.
- Le partage des bénéfices et le respect des droits des communautés locales dans le cadre de la mise en œuvre des projets REDD+ sont également questionnés. Se fixer comme objectif d’avoir une approche communautaire et participative pour identifier et appuyer des actions qui agissent réellement sur les facteurs de déforestation et qui touchent les plus démunis ne garantit pas une gouvernance démocratique et la justice. Par exemple, au Surinam, les projets REDD+ garantissent le « Consentement Libre, Informé et Préalable » des communautés représentés par leur leader charismatiques qui ne sont pas pour autant des représentants démocratiques <sup>46</sup>. Les effets pervers des incitations financières pour les communautés qui n’ont pas l’habitude des transactions financières sont également à souligner <sup>47</sup>.

#### *L’option des paiements pour services environnementaux ?*

Les PSE constituent un des instruments potentiels de mise en œuvre de REDD+. Basés sur le même principe incitatif que REDD+, les deux instruments sont toutefois distincts en ce sens qu’ils n’évaluent pas la « performance » de la même manière. Les contrats PSE passés

<sup>43</sup> Ceci peut apparaître paradoxal avec une « gouvernance privée » censée éviter les écueils bureaucratiques de la gestion publique.

<sup>44</sup> Selon le dernier rapport de Forest Trends, Ecosystem Marketplace & Bloomberg New Energy Finance sur l’état des marchés du carbone volontaire (2013), la baisse du prix de la tonne de carbone se poursuit (5.9\$ en 2012 contre 6.2\$ en 2011)

<sup>45</sup> Présentation de V. Bellasen (CDC Climat) dans le cadre d’un séminaire REPERE organisé par le Gret et le Cirad en mars 2013

<sup>46</sup> Présentation de M. Brightman: “REDD+ ‘readiness’, indigenous land rights and political process in Suriname”.

<sup>47</sup> Présentation de S. Lovera: “Non-market based approaches to Reducing Deforestation and Forest Degradation”

avec des ménages ou des communautés consistent en des paiements, en argent ou en nature, conditionnés au respect d'un plan d'usage des terres et/ou de plantations, de changements de pratiques agricoles dans le but de favoriser certains services environnementaux. Les services environnementaux concernés sont en général multiples et liés (carbone, diversité biologique, eau...), même si leur mesure peut rester approximative. Dans le monde, de grands programmes de PSE sont organisés sous la houlette des gouvernements et financés essentiellement par la fiscalité nationale<sup>48</sup>.

En RDC, la stratégie nationale REDD+ envisage le lancement d'un programme national de PSE (schéma de partenariat public-privé) qui combinerait paiements pour la conservation de forêts jugées menacées et appui à l'investissement dans des plantations (notamment agroforestières) et de nouvelles pratiques agro-sylvo-pastorales permettant une « intensification écologique »<sup>49</sup>. Cette option, qui se dispenserait des coûts de la bureaucratie carbone, peut être vue comme une alternative aux projets REDD+, et on peut d'ailleurs anticiper une concurrence pour l'obtention des budgets du « fonds REDD+ », alimenté aujourd'hui par de l'aide au développement mais qui pourrait peut-être recevoir demain des paiements pour les résultats nationaux de la RDC.

Il ne faut cependant pas sous-estimer les difficultés de mise en œuvre des PSE, notamment le préalable de la sécurité foncière, les impacts de l'introduction de paiements dans certaines communautés, les risques de marginalisation des « sans droits », et le fait qu'il est souvent difficile de mettre en œuvre la conditionnalité environnementale des paiements. Si plusieurs intervenant(e)s évoquent le risque que les PSE puissent conduire à une « marchandisation de la nature », d'autres soulignent l'absence de véritable marché des services écosystémiques (lié à la caractéristique de biens publics ou collectifs inhérente à ces services) mais s'interrogent sur une possible généralisation de l'utilitarisme dans les rapports des hommes à propos de la nature (une conservation désintéressée de la nature sera-t-elle encore possible ?).

### *Élargir la notion de performance ?*

La mesure de la « performance » de REDD+ est, en théorie, un point fort du mécanisme ; mais il est, comme on l'a vu, dépendant de la crédibilité du scénario de référence, entièrement centré sur le carbone. Rémunérer en fonction des performances est, en outre, inapplicable dans les États défaillants. Est-il envisageable d'adopter une définition élargie de la performance, qui ne soit pas seulement un écart à un scénario de référence, mais qui puisse aller au-delà de la mesure du carbone et prenne également en compte les « efforts » en termes de réformes des politiques qui affectent les forêts (au-delà du seul secteur forestier) et leur mise en œuvre effective ? S'il est envisageable d'envisager un tel élargissement dans le cadre

---

<sup>48</sup> Les plus connus concernent la conservation des bassins versants assurant l'alimentation des grandes villes en eau potable. Ils intègrent donc souvent une dimension de protection des forêts.

<sup>49</sup> Présentation de T. Sembrés: « Efficacité de REDD+ et le rôle des PSE »

d'une relation bilatérale (e.g. la Norvège et l'Indonésie), est-ce encore possible dans le cadre d'une recherche d'accord multilatéral, ou l'adoption d'une « grammaire commune » (la tonne de carbone) est souvent la condition *sine qua non* d'une convergence se traduisant en traité ? Plusieurs intervenants ont également plaidé pour que la négociation REDD+ s'inspire du processus FLEGT qui permet des débats plus « inclusifs » avec les gouvernements et la société civile des pays du Sud sur la définition même des indicateurs de performance/légalité.

### *Changer REDD+ ou l'abandonner ?*

REDD+, bien que constituant un instrument inabouti, a permis la mobilisation de sommes importantes pour les forêts : de 6 à 7 milliards de dollars entre 2006 et 2012. Ceci est d'autant plus frappant que les négociations internationales sur la biodiversité n'ont pas pu aboutir depuis plus de 30 ans à un accord international sur les forêts, et qu'il n'existait donc pas d'instrument international spécifique de lutte contre la déforestation. Le processus REDD+ constitue également un espace de dialogue et de réflexion sur les causes sous-jacentes de la déforestation. Peut-on tenter de corriger les défauts du mécanisme ou faut-il plaider pour son abandon et son remplacement par une nouvelle politique internationale plus cohérente sur les forêts ?

Les opinions sont partagées sur ce point. Pour certains, il est vain d'attendre d'un mécanisme basé sur le marché et la seule mesure du carbone qu'il puisse faire autre chose que d'offrir des effets d'aubaine aux acteurs économiques les plus puissants, et il est illusoire de penser que le mécanisme pourrait offrir des co-bénéfices en termes de biodiversité, de développement social et de sécurité foncière renforcée pour les communautés. Pour d'autres, le jeu reste encore ouvert dans la mesure où aucune décision n'a été prise quant au financement par le marché ou par des fonds, et que la société civile parvient à faire entendre sa voix dans des négociations encore en cours.

Un pays comme le Brésil s'est approprié REDD+, en assurant l'essentiel de son financement sur son budget national et en en faisant un instrument « parapluie » (regroupant des initiatives de différentes sortes) pour financer des politiques incitatives et sociales dans les zones rurales<sup>50</sup>. L'essentiel de la baisse de la déforestation est imputable aux politiques publiques menées au niveau fédéral et des collectivités locales, ainsi qu'aux sanctions financières aux contrevenants à la législation (amendes ou assèchement du crédit).

Une question fondamentale est de savoir de quel REDD+ parle-t-on, que ce soit pour le célébrer ou le critiquer ? S'agit-il de l'instrument qui ambitionne de conduire les gouvernements à mettre en cohérence l'ensemble des politiques qui affectent les forêts ? D'un

---

<sup>50</sup> Présentation d'E. Coudel : 'Au-delà de l'utopie REDD : avancées de la politique contre la déforestation en Amazonie brésilienne'

principe qui incite les acteurs à formuler leurs demandes en termes de chantage écologique (« payez-moi ou je détruis ») ? D'un instrument d'investissement pour transformer les pratiques agricoles et les régimes fonciers des pays forestiers du Sud ? D'un mécanisme semblable au MDP, basé sur des projets, doté d'une gouvernance privée et ciblant les marchés volontaires du carbone ? Sans ces précisions, il est très difficile de répondre à la question « que faire de REDD+ ? ».

Si l'option choisie par les gouvernements est de rester dans le cadre du mécanisme REDD+ – un point de vue que ne partageait pas nécessairement l'ensemble des participant(e)s à l'atelier – une série de conclusions semble cependant s'imposer :

- REDD+ doit rester avant tout un mécanisme international s'adressant à des pays, appuyant des politiques nationales globales et cohérentes, qui peuvent intégrer notamment des politiques de PSE tournés vers l'investissement pour la transformation des pratiques agricoles.
- Les projets REDD+ doivent être considérés comme des outils d'expérimentation de ces politiques, servant à alimenter des stratégies nationales. Ils peuvent servir notamment à tester des dispositifs incitatifs pour les producteurs locaux. Ils n'ont pas vocation à perdurer sous leur forme actuelle de producteurs de crédits carbone, même si la lutte contre la déforestation passe aussi par des projets dans le cadre de politiques nationales.
- La référence au carbone comme grammaire commune peut faire sens dans les négociations internationales ; il importe cependant de découpler le montant des financements reçu par les pays de la mesure de performance basée sur des tonnes de carbone qui est forcément réductrice et invérifiable, du fait de l'arbitraire des scénarios de référence. L'estimation de la déforestation évitée est l'un des critères à utiliser, mais pas le seul. La cohérence et la crédibilité des politiques effectivement mises en œuvre par les pays constituent des critères tout aussi sinon plus importants.

## Encadré 2 : Pourquoi REDD+ n'est pas un « PSE international » ?

Si les deux instruments reposent sur un principe commun d'incitation, on peut identifier 4 différences majeures :

1. REDD+ est un **processus à plusieurs niveaux**, avec notamment une dimension essentielle de politiques et mesures nationales et locales, ce qui suffit déjà en soi pour le distinguer d'un PSE comme instrument basé sur une transaction bilatérale à propos d'un service.
2. Un État ne réagit pas à une incitation de la même manière qu'un individu ou qu'une petite communauté de ménages cosignataires d'un contrat PSE. **L'incitation n'est qu'un facteur parmi d'autres** d'un processus de décision traversé par des intérêts et des principes d'action différents sinon contradictoires<sup>51</sup>, alors que pour un PSE l'incitation est supposée constituer le facteur déterminant et direct de la prise de décision.
3. Un État n'a pas, bien souvent, **la capacité de décider entièrement de la réduction** (ou de l'accroissement) **de la déforestation**, car trop de facteurs lui échappent (prix relatifs, respect de la loi dans un État défaillant, migrations...). À l'inverse, dans un PSE, le signataire possède la capacité d'agir directement sur l'augmentation ou la diminution du service. S'il ne l'a pas, c'est qu'il ne dispose pas de droits effectifs de gestion et d'exclusion (le PSE n'aurait pas dû être signé) ou qu'il a un problème important de régulation de l'action collective au niveau de la communauté (dans ce cas il fallait traiter, si possible, avec les ménages).
4. Dans la rationalité économique, le PSE ne se justifie que s'il est efficace au regard de son objectif de base : la fourniture d'un service (par exemple la réduction ou l'évitement de la déforestation). C'est-à-dire que l'additionnalité, mais aussi la permanence et la maîtrise des fuites<sup>52</sup>, constituent le principal critère de mesure de l'efficacité. **Dans la pratique, les gouvernements ou différentes institutions laissent de côté ce critère d'efficacité mesurable.** Par exemple en Europe les mesures agro-environnementales versent des primes à des agriculteurs/éleveurs dans des zones marginales sans calcul du coût d'opportunité ou de la somme réellement nécessaire pour que leurs activités franchissent le seuil de la rentabilité. Au Costa Rica, devant la faible additionnalité des PSE<sup>53</sup>, le gouvernement a justifié le programme par des arguments d'exemplarité et d'éducation. Donc, socialement, le critère d'additionnalité n'est pas déterminant pour justifier un programme PSE. Pour REDD+ il devrait en être tout autrement : si le mécanisme d'incitations/récompenses devait s'avérer inefficace, il serait très probablement abandonné au profit d'autres stratégies.

---

<sup>51</sup> Karsenty A., Ongolo S. 2012. Can "fragile states" decide to reduce their deforestation? The inappropriate use of the theory of incentives with respect to the REDD mechanism, *Forest policy and economics*, 18 : 38-45

<sup>52</sup> Sauf, en ce qui concerne les fuites, si c'est un PSE qui vise à protéger une espèce endémique par la déforestation évitée.

<sup>53</sup> Voir Pfaff A., Robalino J.A., Sánchez-Azofeifa A., 2008. Payments for Environmental Services: Empirical Analysis for Costa Rica. Working Papers Series SAN-08-05, Terry Sanford Institute, Duke University ; voir aussi Pattanayak et al. (op. cit).



## **8. Echanges avec autres réseaux**

Des échanges réguliers ont eu lieu entre le Gret, le Cirad et les ONG membres de la commission climat et développement de Coordination Sud. Des membres de la commission ont ainsi participé aux deux séminaires organisés par le projet. Les chercheurs du Cirad ont quant à eux participé à certains ateliers de travail du groupe forêts de la commission climat et développement afin de présenter et discuter des éléments clés du débat sur le REDD (notamment les questions de propriétés du carbone).

Des échanges ont également eu lieu avec d'autres intervenants du Gret impliqués dans un travail de réflexion et de positionnement sur les PSE. Les chercheurs du Cirad et d'autres de l'IRD ont ainsi présentés les résultats de certains de leur programme de recherche sur cette thématique et participé aux débats thématiques organisés par le Gret. Ils ont également largement contribué à la rédaction d'une synthèse sur les éléments de réflexion pour un positionnement politique et opérationnel du Gret sur les PSE

## **III. PROCESSUS /DEROULEMENT DU PARTENARIAT**

---

### **1. Déroulé du partenariat : dispositif de collaboration et répartition du travail**

Le suivi de la dynamique du projet, à la fois pour les besoins du projet et celui du programme, était assuré par le tiers veilleur (J. Fétiveau, consultant en gouvernance des ressources naturelles collaborant avec Alain Karsenty). Discutée lors de la première réunion du groupe de pilotage en sa présence, la fonction a été envisagée comme le suivi de l'exécution du projet (à en tenir le journal) en interface avec l'évaluation (réalisation des objectifs). Compte tenu des activités parallèles du tiers-veilleur, de la nature relativement peu institutionnalisée et fluide du partenariat et surtout de sa dimension Nord-Sud, le suivi s'est réalisé à l'occasion des activités à Paris : réunions de pilotage et des séminaires du projet permettant d'apprécier la dynamique entre parties prenantes au-delà du pilotage du projet proprement dit.

Au-delà de la nécessité de représenter la collégialité du partenariat au sein « Groupe de travail » (cf. supra), ses réunions ont mobilisé de nombreuses personnes différentes en fonction des activités imposées par le chronogramme (planification, suivi des études, organisation des séminaires, etc.), et des disponibilités physiques de chacun sur les sites de Paris, du Brésil et de Madagascar. La continuité du pilotage fut assurée par les référents du Cirad (A. Karsenty) et du Gret (A. Vogel) présents sur toute la durée du projet, souvent de manière plus informelle, au travers des différents collectifs de travail de chacun des partenaires.

A l'intérieur du partenariat, la fonction du Cirad était d'assurer la direction et l'encadrement scientifique des travaux bibliographiques et de terrain, mais aussi des séminaires et des travaux de capitalisation (articles) tandis que celle du Gret était de mobiliser les réseaux de la société civile au Nord (Coordination Sud) comme au Sud (projets) autour de problématiques opérationnelles et d'enjeux de société. L'exercice de ces fonctions n'était cependant pas exclusif, les terrains de recherche retenus et certains collectifs de

travail étant d'une part déjà communs aux partenaires, et l'identification de terrains ou de personnes-ressources étant d'autre part largement affaire d'opportunités.

## **2. Analyse du déroulé du partenariat**

À l'exception du terrain malgache, marqué par une très forte instabilité politique qui a retardé localement la mise en place du projet, celui-ci n'a pas été confronté à des événements externes modifiant significativement son rythme de mise en œuvre. L'actualité de la REDD a cependant évolué durant la période du projet, marquée par un déclin de la thématique dans les publications scientifiques comme à l'agenda des négociations internationales tandis que s'assombrissaient les perspectives du marché du carbone.

La prise de risque des partenaires du projet à collaborer entre eux était très limitée du point de vue des valeurs dans la mesure où les positionnements de recherche appliquée pour le Cirad et de capitalisation de savoirs de l'action pour le Gret sont convergents et qu'il existait un historique de collaboration entre les deux structures sur des formats et des thèmes différents. Potentiellement concurrentes sur le marché de l'expertise, les deux partenaires ont exploré au travers de ce partenariat leur complémentarité en matière de coproduction d'expertise, du moins à l'échelle interpersonnelle du projet.

La prise de risque était plutôt dans la formulation des recommandations politiques sur la pertinence de la REDD, la société civile étant traversée par une tension entre la tentation de recourir à la finance carbone pour financer des projets intégrés de conservation et de développement et le rejet toute « marchandisation » des services écosystémiques sous la forme de REDD ou de PSE. Après le séminaire d'octobre 2012 soulignant les limites des projets REDD+, la co-organisation de l'atelier final en juin 2013 avec les Amis de la Terre a pu être interprétée comme un alignement à cette deuxième thèse alors même les termes ces recommandations ont été âprement négociées pour refléter à l'inverse une coproduction de savoirs.

## **IV. RESULTATS ET IMPACTS DU PARTENARIAT**

---

### **1. Sur les connaissances**

Le principal apport en termes de connaissances a porté sur la clarification de l'architecture de REDD+, notamment la relation entre les projets REDD+ et le mécanisme international en cours de négociation. Ceci ressort bien dans la note de synthèse de 8 pages élaborée suite à l'atelier international final, et les retours que nous avons reçus témoignent de l'intérêt de cette clarification. L'autre résultat notable a porté sur la clarification du concept de « droits carbone », suite à des discussions lors des séminaires de 2012. Les deux articles publiés collectivement en témoignent, et les retours que nous avons eus sont excellents. Si la question des PSE a été débattue lors des différents ateliers, elle n'a pas fait l'objet d'une production scientifique collaborative aussi affirmée. Néanmoins, le partenariat GRET – CIRAD est prolongé pour l'organisation du 11 au 13 juin 2014 d'un atelier international sur les PSE dans les politiques publiques au Sud comme au Nord, en prenant comme appui la fin du projet PESMIX coordonné par le Cirad.

## 2. Sur les dynamiques d'acteurs

Le partenariat a permis une mise en contact de réseaux complémentaires (ceux du Cirad et ceux du Gret) même si une partie d'entre eux sont communs aux deux organisations. La dynamique la plus intéressante a été constituée par l'association avec les Amis de la Terre France pour la co-organisation de l'atelier final de juin. Cela a permis la connexion avec des réseaux d'analystes et d'ONG d'un courant que l'on pourrait appeler « *environmental justice* », relativement peu connus en France. La venue de plusieurs de ces représentants d'un courant qui conteste les tentatives de « marchandisation de la nature », et leurs échanges avec des porteurs de projets REDD+ (qui commercialisent des crédits carbone) a constitué un moment intéressant de débat lors de l'atelier final.

Au Brésil, les ateliers se sont greffés sur des dynamiques de débat déjà avancées sur ces sujets. À Madagascar, l'atelier a connu une forte affluence (malgré l'absence de la FAO, de la Banque Mondiale et de la plupart des organisations internationales généralistes) et il s'agissait de la première tentative d'aborder ces sujets en dehors du cercle habituel des grandes ONG de conservation qui ont assez largement « privatisé » le débat sur la conservation (et sur REDD+) à Madagascar. La grande réussite de l'atelier malgache fut d'associer des organisations paysannes et des chercheurs travaillant sur l'agriculture à une thématique de conservation. Mais le devenir de cette dynamique n'est pas assuré, compte tenu de la faiblesse de la société civile malgache et, surtout, des difficultés du quotidien de gens qui ne savent pas s'ils seront payés en fin de mois. Néanmoins, des contacts prometteurs ont été établis ou confortés. Le débat s'est prolongé à l'occasion d'une étude parallèle (expertise pour la Banque Mondiale) du Cirad sur le partage des bénéfices carbone découlant des projets REDD+. Ceci devrait déboucher sur des propositions législatives en 2014, et sans doute des débats avec les organisations paysannes qui ont participé à l'atelier REPERE.

## V. RECOMMANDATIONS

---

### 1. Sur la programmation de la recherche

Peu de choses à dire, sinon souligner l'intérêt des approches de type « économie politique » (représentation, enjeux de pouvoir, stratégie d'acteurs et, surtout, problèmes de mise en œuvre en contexte réels) pour analyser les instruments économiques de l'environnement, au-delà du marketing (souvent intéressé) des experts des instruments.

Néanmoins, l'atelier de Madagascar a formulé un certain nombre de recommandations à destination de la recherche. Nous les reproduisons ici :

1. Développer et tester différentes innovations agro écologiques dans les zones de conservation qui prennent en compte les contraintes qui amènent les producteurs à surexploiter les ressources naturelles renouvelables : contraintes foncières, sociales, de main d'œuvre, financières, techniques...

2. Entreprendre des évaluations socio-économiques sur le degré d'appropriation des innovations par les populations cibles et sur leur capacité à sortir ces populations de la pauvreté.
3. Évaluer les conditions de répliquabilité et de changement d'échelle des innovations et des systèmes qui ont été appropriés et diffusés localement
4. Évaluer l'impact de l'adoption des innovations agro-sylvo-pastorales sur la dégradation et la déforestation
5. Évaluer, capitaliser et diffuser sous la forme de « boîtes à outils » les résultats de ces recherches pour les mettre à la disposition des développeurs de projets et les services techniques.
6. Évaluer les impacts en termes de gouvernance locale, de pouvoir et de répartition des avantages des entre les différents groupes dans la mise en place des nouvelles aires protégées.

## **2. Sur les politiques publiques**

L'atelier final des 17-18 juin à Nogent a produit une série de recommandations politiques ; même si celles n'ont pas fait l'objet de débats précis sur leur forme, ni n'ont été soumises au vote, on peut dire qu'elles ont reflété des points de vues souvent exprimés lors de l'atelier. On rappelle ces propositions ici :

Si l'option choisie par les gouvernements est de rester dans le cadre du mécanisme REDD+ – un point de vue que ne partageait pas nécessairement l'ensemble des participant(e)s à l'atelier – une série de conclusions semble cependant s'imposer :

- REDD+ doit rester avant tout un mécanisme international s'adressant à des pays, appuyant des politiques nationales globales et cohérentes, qui peuvent intégrer notamment des politiques de PSE tournés vers l'investissement pour la transformation des pratiques agraires.
- Les projets REDD+ doivent être considérés comme des outils d'expérimentation de ces politiques, servant à alimenter des stratégies nationales. Ils peuvent servir notamment à tester des dispositifs incitatifs pour les producteurs locaux. Ils n'ont pas vocation à perdurer sous leur forme actuelle de producteurs de crédits carbone, même si la lutte contre la déforestation passe aussi par des projets dans le cadre de politiques nationales.
- La référence au carbone comme grammaire commune peut faire sens dans les négociations internationales ; il importe cependant de découpler le montant des financements reçu par les pays de la mesure de performance basée sur des tonnes de carbone qui est forcément réductrice et invérifiable, du fait de l'arbitraire des scénarios de référence. L'estimation de la déforestation évitée est l'un des critères à utiliser, mais

pas le seul. La cohérence et la crédibilité des politiques effectivement mises en œuvre par les pays constituent des critères tout aussi sinon plus importants.

À l'issue de l'atelier « Payer pour l'environnement ? REDD+ et paiements pour services environnementaux : entre marchandisation et développement équitable »<sup>54</sup> organisés pour débattre de ces questions en Juin 2013, les recommandations suivantes ont été formulées :

## **RECOMMANDATIONS**

### ***Aux négociateurs REDD+, aux gouvernements, aux bailleurs et à la société civile***

1. *Il est essentiel, pour les États et leurs institutions, les bailleurs de fonds comme pour la société civile, de se concentrer sur la **mise en cohérence des différentes politiques publiques qui affectent les forêts**, dans les pays du Sud comme dans les pays du Nord. Ceci intègre en particulier (mais pas seulement) des politiques d'aménagement du territoire cohérentes avec les objectifs de réduction de la déforestation et de préservation de la biodiversité. Sans cela, l'ambition initiale de changement de logique économique sous-jacente à REDD+ se réduira à quelques projets qui ne feront que déplacer les pressions ailleurs, au niveau national, régional, voire international.*
2. *De la même façon, l'Europe doit montrer l'exemple en engageant **une transition écologique permettant de réduire sa dépendance et sa pression sur les ressources naturelles des pays du Sud**. De façon directe ou indirecte (par des effets de chaîne de déplacements d'activités), la consommation de nombreux produits alimentaires ou non alimentaires a aujourd'hui un impact sur la déforestation. **Les hauts niveaux de consommation européens de ressources naturelles et d'énergie ne sont pas généralisables** : le financement de REDD+ ne doit pas constituer un alibi pour maintenir des niveaux insoutenables et des inégalités structurelles de consommation.*
3. *Les pays en développement **doivent mettre en pratique le principe des responsabilités « communes mais différenciées »** énoncé à Rio voici 20 ans et prendre les mesures qui sont en leur pouvoir pour que leur développement économique ne s'effectue pas en détruisant le patrimoine forestier, **sans conditionner l'exercice de cette responsabilité commune à des marchandages financiers au nom de REDD+**.*
4. *L'agro-industrie et les industries extractives occupent une part croissante dans les moteurs de la déforestation et ne pourront ni ne devront être contenues par la compensation financière du « coût d'opportunité » des investisseurs de l'agrobusiness ou de l'industrie. **Les instruments économiques, projets REDD+ ou PSE, ne peuvent remplacer des choix politique clairs**, exprimés dans des lois et leur application. C'est une des leçons de la baisse de la déforestation au Brésil et ceci devrait conduire à **revoir les priorités** dans le cadre de la phase de préparation à REDD+ (« REDD-Readiness »).*

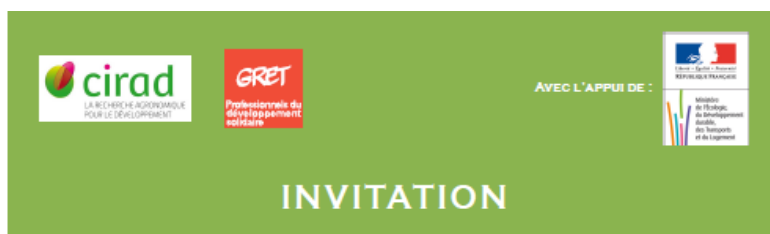
---

<sup>54</sup> Atelier de clôture du programme REPERE, organisé conjointement par GRET, CIRAD et les Amis de la Terre, les 17 et 18 juin 2013 à Nogent sur Marne. L'atelier a réuni une centaine de participants.

5. *La clarification des droits fonciers et la reconnaissance de droits exclusifs des populations sur les espaces et ressources qu'ils utilisent, constitue un préalable indispensable à la mise en place de programmes nationaux de PSE rémunérant contractuellement les usagers des espaces forestiers pour leurs actions de gestion et de conservation. Il est indispensable de porter une attention particulière aux populations marginalisées, comme les peuples autochtones.*
6. *La mise en place de politiques nationales cohérentes et respectueuses des droits locaux suppose des progrès importants de l'état de droit. La société civile et les organisations représentatives des populations rurales et forestières doivent être appuyées car elles constituent un élément essentiel du renforcement de la gouvernance démocratique, au même titre que les actions de renforcement des États.*
7. *Dans les pays où la petite agriculture constitue une part importante des moteurs de la déforestation, il est recommandé de mettre l'intensification écologique (à travers l'agroécologie et l'agroforesterie) et la sécurité foncière des communautés dans les zones forestières au centre de l'agenda REDD+. Les politiques nationales REDD+ et les financements internationaux doivent adopter ce virage stratégique et coupler étroitement les agendas de REDD+ et de la sécurité alimentaire, en mettant le soutien à l'agriculture paysanne au centre de ces stratégies.*
8. *Les PSE aux acteurs ruraux peuvent constituer des instruments intéressants pour la mise en œuvre des stratégies REDD+ s'ils ne se limitent pas à compenser les paysans pour des restrictions de droit d'usage dans les forêts, mais s'ils constituent aussi des instruments d'investissement permettant de faire évoluer les pratiques agro-sylvo-pastorales pour sortir les populations des zones forestières de la pauvreté, de diversifier leurs sources de revenus, et préparer ainsi l'avenir.*
9. *Il faut renoncer à l'idée selon laquelle REDD+ serait une solution « rapide et peu onéreuse » pour réduire les émissions de carbone, et considérer les effets de levier d'un investissement massif et soutenu dans le développement d'une économie soutenable fondée sur le soutien à une agriculture paysanne tournée vers l'agroécologie.*
10. *Le « paiement basé sur les performances » en termes de réduction des émissions, qui constitue le principe de REDD+, ne peut constituer le critère exclusif des rémunérations, notamment dans les pays aux institutions fragiles. Les performances doivent être considérées dans un sens plus large qui prenne en compte non seulement l'évolution de la déforestation, mais aussi les efforts indiscutables des gouvernements et les changements apportés dans l'ensemble des politiques qui affectent les forêts.*
11. *La société civile et les bailleurs de fonds doivent s'interroger sur les coûts élevés liés à la réalisation des projets REDD+ (mesure du carbone, fabrication de scénarios de référence, etc.) et la certification et la commercialisation des crédits carbone, etc. Ces dépenses d'expertise sont autant de moyens en moins pour les actions de terrain et la mise en place d'incitations réelles pour les populations locales. Il faut donc éviter que les financements de lutte contre la déforestation et la*

*dégradation ne soient exclusivement orientés sur ce type de projets et que d'autres approches puissent continuer à être financées »*

## Annexe 1 : Invitation au séminaire de lancement du projet



### ATELIER DE LANCEMENT DU PROJET

## Payer pour l'environnement ?

REDD+ et paiements pour services environnementaux :  
entre marchandisation et développement équitable

le mercredi 28 mars 2012

Gret, Campus du Jardin tropical, Nogent-sur-Marne, RER A Nogent-sur-Marne

(voir plan d'accès en pièce jointe)

Ce projet vise à conduire **en partenariat et en mobilisant différents réseaux de la société civile (Nord et Sud)**, une réflexion critique sur les dispositifs de **Paiements des services environnementaux (PSE)** et de **Réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et la dégradation des forêts, et d'augmentation des stocks de CO<sub>2</sub> forestier (REDD+)**. Les mécanismes de PSE et REDD+ sont présentés comme de nouveaux outils incontournables de gouvernance pour la sauvegarde des

forêts et la lutte contre le changement climatique. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme conduit par le ministère de l'Écologie, du Développement durable du Transport et du Logement (MEDDTL). Conçu comme une plateforme de dialogue, de propositions et d'expérimentations, il vise à explorer les voies de participation des associations porteuses des enjeux du développement durable à la gouvernance de la recherche et à l'expertise, pour une contribution aux politiques du développement durable.

### — PROGRAMME —

**9h30** — *Accueil des participants*

**9h30-10h** — **Ouverture du séminaire** par Alain Karsenty (coordinateur du projet) et Christian Castellonet (directeur scientifique du Gret).

**10h-12h** — **Objectifs, axes de travail et méthodologie du projet.**  
Modalités de participation des différents acteurs de la recherche et de la société civile.

**12h-13h** — **Cartographie des positionnements des ONG internationales sur REDD+.**  
Présentation des résultats d'un travail réalisé dans le cadre du projet.  
Discussion.  
Attentes des acteurs sur les thèmes orphelins de la recherche.

**13h** — *Déjeuner offert aux participants*

.../...



## Annexe 2 : Invitation au séminaire du 9/10/12



### INVITATION

JOURNÉE DE RÉFLEXION

## La société civile doit-elle promouvoir les projets REDD+ ?

Regards croisés sur trois études de cas sur la mise en œuvre  
de projets REDD+ au Brésil, à Madagascar et en RDC

**le mardi 9 octobre 2012**

*au Gret, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent-sur-Marne  
Amphithéâtre - Bâtiment 1 - 1<sup>er</sup> étage*

Les mécanismes de Paiements de services environnementaux (PSE), et plus particulièrement le mécanisme de Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) sont présentés comme de nouveaux outils de financement et de gouvernance incontournables pour la sauvegarde des forêts et la lutte contre le changement climatique.

Aujourd'hui de nombreux acteurs, dont certaines ONG élaborent et mettent en œuvre des projets de type REDD+ avec l'objectif affiché de garantir la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité forestière.

Les projets REDD+ sont considérés comme des moyens de mobiliser des dispositifs financiers opérationnels et durables, à la fois pour renforcer la gouvernance autour des forêts et viabiliser des activités économiques compatibles avec la gestion durable des massifs forestiers.

Sur la base de premiers retours d'expérience de projets REDD+ au Brésil, à Madagascar et en République démocratique du Congo (RDC), sera posée la question de ce que l'on peut réellement attendre de la REDD+ pour qu'elle garantisse à la fois la conservation des forêts et le développement économique des populations locales.

**Inscription obligatoire et confirmation de présence au déjeuner (offert)  
Avant le 6 octobre 2012 : [berest@gret.org](mailto:berest@gret.org)**

CETTE JOURNÉE DE RÉFLEXION EST ORGANISÉE PAR LA COMMISSION CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT DE COORDINATION SUD, AVEC LA COLLABORATION DU WWF QUI PRÉSENTERA UNE ÉTUDE DE CAS, ET DANS LE CADRE DU PROJET « PAYER POUR L'ENVIRONNEMENT ? REDD+ ET PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX : ENTRE MARCHANDISATION ET DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE » MIS EN ŒUVRE PAR LE GRET ET LE CIRAD POUR LE PROGRAMME REPÈRE.

## RÉUNION DE TRAVAIL

### Coordination SUD - Recherche sur REDD+

L'objectif de cette réunion est de voir les synergies et articulations possibles entre les réflexions et travaux réalisés dans le cadre du projet Repère et ceux menés par les membres de Coordination SUD dans le cadre de sa **Commission Climat et développement**. Elle permettra également de lancer le travail des ONG de la Commission sur REDD+.

La commission Climat et développement de Coordination SUD initie un travail sur REDD+ qui visera d'une part à favoriser les échanges entre ONG françaises d'environnement et de solidarité internationale sur leurs positionnements vis-à-vis de REDD+, et d'autre part à mener un travail d'analyse des processus nationaux

de mise en œuvre de REDD+, du point de vue des questions de gouvernance et d'équité.

La commission Climat et développement de Coordination SUD regroupe une trentaine d'ONG de solidarité internationale membres de Coordination SUD et d'ONG d'environnement membres du Réseau Action Climat France (RAC-F). Conscientes et soucieuses des liens entre les enjeux climatiques et le développement, ces ONG se mobilisent pour faire entendre la voix des populations les plus vulnérables dans les négociations internationales sur le climat, notamment sur le volet REDD+, mais aussi pour adapter leurs pratiques afin de répondre au défi climatique.

#### — PROGRAMME —

**14h-14h30** — Les objectifs du travail de la Commission Climat et développement sur REDD+.

**14h30-15h30** — Échange sur le travail de cartographie présenté à 12h par l'équipe Repère.

Les ONG échangeront entre elles et avec les chercheurs sur les premiers résultats d'un travail de cartographie des positions d'organisations et bureaux d'études internationaux sur REDD+.

## — PROGRAMME —

**9h30** — *Accueil des participants*

**9h45-10h15** **Introduction.** Le point sur les marchés REDD et les négociations au niveau international. Situation actuelle et perspectives.

→ INTERVENANTS : *Mariana Deheza* (CDC Climat), *Cyril Loisel* (MAE)

**10h15-10h30** **Questions.**

**10h30-10h40** — *Pause*

**10h40-11h25** **Présentation d'études de cas.** L'avancement des politiques et législations REDD nationales, positionnement des différents acteurs aux différents niveaux dans trois pays : Brésil Madagascar, RDC.

→ INTERVENANTS : *J.-B. Roelens* (WWF), *Philippe Sablayrolles* (Gret), *Alain Karsenty* (Cirad)

**11h25-12h25** **Table ronde.** Quelles perspectives pour le financement international des programmes REDD dans les prochaines années ?

→ INTERVENANTS : *François Pasquier* (CDC Climat), *Alain Karsenty* (Cirad), *Cyril Loisel* (MAE)

**12h25-14h** — *Déjeuner*

**14h-15h30** **Présentation des projets ou programmes REDD** en cours dans chaque pays : volume concerné, acteurs impliqués, sources de financement, etc. (données globales, puis présentation de deux ou trois projets mieux étudiés).

→ INTERVENANTS : *J.-B. Roelens* (WWF), *Philippe Sablayrolles* (Gret), *Alain Karsenty* (Cirad)

**15h30-15h40** — *Pause*

**15h40-18h30** **Table ronde.** Analyse transversale sur les avantages et les risques de projets/programmes étudiés; La société civile doit-elle promouvoir les projets REDD? Si oui, lesquels, à quelle condition ?

→ INTERVENANTS : *J.-B. Roelens* (WWF), *Philippe Sablayrolles* (Gret), *Alain Karsenty* (Cirad), *Sylvain Angerand* (Amis de la Terre), *Matthieu Tiberghien* (ETC Terra)

AVEC LE SOUTIEN DE :



## Annexe 3 : Invitation au séminaire de Madagascar

Le programme REPERE, lancé suite au Grenelle de l'environnement en France, est un réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et l'expertise. Il se veut une plate-forme de dialogue, de proposition et de projets explorant les voies de la participation de la société civile organisée au pilotage de la recherche et de l'expertise



**Payer pour l'environnement ? REDD+ et paiements pour services environnementaux entre marchandisation et développement équitable**  
Un projet associant le Cirad et le Gret



### Atelier « REDD+ ET AGRICULTURE À MADAGASCAR » 22 mai, 8:30 - 17:30 - Hôtel IBIS, Antananarivo

#### PROGRAMME DE L'ATELIER

##### Session introductive

	<b>Remarques liminaires</b>
08h30	Inscriptions
09h00	Ouverture
09h15	Introduction DP Forêts et Biodiversité
09h20	Introduction CIRAD / GRET
09h30-09h45	Présentation des intervenants
09h45-10h00	Présentation des objectifs et du programme de l'atelier

##### Session 1 - 1ère série des communications

10h00-10h20	<b>L'Homme et l'environnement</b>
10h25-10h45	<b>Projet PHCF Madagascar</b> <i>PHCF : le développement agricole et forestier au cœur de la phase II</i> → Zafyson Randrianasolo, Lovanirina Joel Raveloson <b>WCS (World Conservation Society)</b> <i>Le projet Makira</i> → Christian Burren
10h50-11h10	

##### 11h15-11h30 Pause café

##### Session 2 - 1ère série table ronde

11h30-12h30	<b>Table-ronde 1</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- ONE (Office National pour l'Environnement), <b>J. Roger Rakotoarijaona, directeur des Informations environnementales</b></li><li>- Ministère de l'Agriculture, <b>Nirina Rajaonah, Chargée d'études (Service de l'Environnement)</b></li><li>- GT-CC/ss-groupe REDD (Groupe Thématique sur le Changement Climatique) <b>Jeannick Randrianarisoa</b></li><li>- Direction générale des Forêts, <b>Mamitiana Andriamanjato, Coordinateur REDD</b></li></ul>

- ESSA Forêts, *Dr. Zo Hasina RABEMANANJARA*

12h30-13h Débat

**13h00-14h00 Déjeuner**

14h00 - 14h15 Synthèse de la matinée

**Session 3 - 2ème série des communications**

14h15 - 14h35 **Projet COGESFOR/CAZ**  
 Les PSE et l'agriculture de conservation : outils d'une diminution de la déforestation en forêt d'Ambohilero.  
 L'expérience du projet COGESFOR dans la commune rurale de Didy  
 → *Pierre Montagne, Clara Brimont*

14h40 - 15h00 **CIRAD**  
 Comment stabiliser l'agriculture pluviale avec l'Agriculture de conservation (AC), dans les zones tampons des zones protégées ...à Madagascar ?  
 → *Eric Penot*

15h05 - 15h25 **GSDM**  
 Concilier gestion durable des terres et pauvreté dans les unités du paysage autour des aires protégées  
 → *Rakotondramanana*

15h30 - 15h50 **Réseau SOA**  
 Quel rôle des OP face aux enjeux climatiques ?  
 → *Gérard Andriamandimby*

**15h50 - 16h00 Pause café**

**Session 4 - 2è série table ronde**

16h00-17h00 **Table ronde 2**

- Journaliste scientifique, sociologue *Rivonala Razafison*
- *Blue Ventures, Mialy Andriamahefazafy, spécialiste en politique environnementale.*
- GRET, Aurélie Vogel *Chargée de mission / Développement agricole et Gestion des ressources naturelles*  
 « sous réserve de confirmation »
- *Hervé DUCHAUFOR, Chef de projet PARRUR - MADES*
- FAO « sous réserve de confirmation »

17h00 - 17h30 Débat

17h30 - 17h45 Validation de la recommandation de l'atelier

## Annexe 4 : Recommandations formulées à l'issue de l'atelier CIRAD-GRET-DP « Forêts et Biodiversité » du 22 mai sur REDD+ et Agriculture à Madagascar

### Pour le gouvernement et les bailleurs

1. Développer une stratégie intersectorielle de lutte contre la déforestation explicite au niveau national et aux niveaux décentralisés.
2. Mettre la problématique du développement agro-sylvo-pastoral au centre de la stratégie nationale REDD+ à Madagascar
3. Financer dans les zones de conservation des projets de recherche-développement sur les innovations agro-sylvo-pastorales appropriées aux différents contextes socio-économiques et zones agro écologiques
4. Flexibiliser les lignes budgétaires pour réduire le cloisonnement des programmes de développement rural, d'une part, de conservation, de l'autre
5. s'assurer de la cohérence du cadre juridique, notamment du point de vue des statuts fonciers entre zones agricoles et zones forestières.
6. Financer des programmes de type « paiements pour services environnementaux » (PSE) qui combinent incitations directes à la conservation et investissement favorisant l'évolution des pratiques agricoles. Apprécier leurs performances sur la base d'indicateurs faciles à appréhender et à vérifier: envisager des *proxy* robustes qui pourraient se substituer à des mesures onéreuses du carbone qui ponctionnent les budgets destinés aux actions de terrain.
7. Les gouvernements doivent prévoir des sources de financement pérennes (fiscalité) pour cofinancer ce type de programmes de paiements pour services environnementaux.
8. Financer des programmes sur des pas de temps plus longs (de l'ordre de 10 ans) pour permettre de tester, de développer et de diffuser des innovations et de capitaliser les résultats.

### Pour les porteurs de projets

1. Penser **dès la conception du projet** l'intégration des initiatives de conservation avec les problématiques agro-sylvo-pastorales et s'insérer dans les stratégies locales d'aménagement du territoire
2. Donner toute son importance aux études sociologiques et économiques dans le diagnostic des systèmes agraires et leurs dynamiques d'évolution (ne pas se limiter aux « baselines/état des lieux »):
  - a. Analyser les contraintes socio-économiques et foncières des producteurs avant de proposer des AGR ;

- b. Impliquer les structures et organisations paysannes, ainsi que la recherche, dès la phase de conception du projet.
3. Donner la priorité aux points clé que sont la reconstitution de la fertilité, la productivité des cultures vivrières et l'aménagement de bas-fonds, sans l'opposer aux plantations et cultures de rente.
4. Utiliser les possibilités que donnent la gamme des catégories UICN (notamment les catégories V et VI) pour l'utilisation d'intrants et pour le développement de filières d'exploitation durable des ressources (y compris le bois).

### **Pour la recherche**

7. Développer et tester différentes innovations agro écologiques dans les zones de conservation qui prennent en compte les contraintes qui amènent les producteurs à surexploiter les ressources naturelles renouvelables : contraintes foncières, sociales, de main d'œuvre, financières, techniques...
8. Entreprendre des évaluations socio-économiques sur le degré d'appropriation des innovations par les populations cibles et sur leur capacité à sortir ces populations de la pauvreté.
9. Évaluer les conditions de répliquabilité et de changement d'échelle des innovations et des systèmes qui ont été appropriés et diffusés localement
10. Évaluer l'impact de l'adoption des innovations agro-sylvo-pastorales sur la dégradation et la déforestation
11. Évaluer, capitaliser et diffuser sous la forme de « boîtes à outils » les résultats de ces recherches pour les mettre à la disposition des développeurs de projets et les services techniques.
12. Évaluer les impacts en termes de gouvernance locale, de pouvoir et de répartition des avantages des entre les différents groupes dans la mise en place des nouvelles aires protégées.

### **Pour la société civile**

- Porter plus d'attention au mécanisme REDD+ et aux PSE, qui affectent, de diverses manières, la vie des populations rurales en s'attachant notamment aux impacts en termes d'équité

## Annexe 5 : Invitation au séminaire final



### INVITATION

ATELIER DE REFLEXION ET DE DEBATS

*Payer pour l'environnement ?*  
**Le mécanisme REDD+ et les Paiements pour Services Environnementaux permettront-ils de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la déforestation ?**

**Les 17 et 18 juin 2013**

*Jardin Tropical de Paris, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle, Nogent-sur-Marne*  
*Pavillon Indochine*  
*(RER A : arrêt Nogent-sur-Marne)*  
Traduction simultanée français/anglais

L'objectif de cet atelier est de discuter de la capacité du mécanisme REDD+ sous ses différentes formes et déclinaisons à s'attaquer aux causes profondes de la déforestation, et d'envisager les politiques, instruments et mesures qu'il conviendrait de mettre en place pour atteindre un tel objectif.

La première journée sera l'occasion de comprendre, et de discuter, à travers la présentation de différentes études de cas, le décalage entre la conception des premiers projets pilotes REDD+ et les causes profondes de la déforestation. La deuxième journée permettra d'analyser les raisons de ce décalage et de proposer des recommandations notamment pour améliorer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques en matière de lutte contre la déforestation.

**Inscription obligatoire et confirmation de présence aux déjeuners  
dans la limite de 50 participant(e)s  
Avant le 7 Juin 2013 : [colloque@amisdelaterre.org](mailto:colloque@amisdelaterre.org)**



## — PROGRAMME —

Lundi 17 Juin

**8h30** – *Accueil des participants*

**9h00** – **Introduction** : *Pierre Jacquemot*, Président du GRET

**Session 1 : La déforestation et les tentatives de réponse à travers REDD+**

PRESIDENCE : *Romain Pirard* (IDDRI)

**9h30-11h00** — *Présentations (20 min + 5 min questions)*

*Frédéric Achard* (Joint Research Center - CE) : Déforestation : où en est-on ? Quelles causes ?

*Laurent Gazull* (CIRAD) : Le développement des bioénergies, une menace pour les forêts ?

*Alain Karsenty* (CIRAD) : Une brève histoire de la REDD+

*Gabriela Simonet et Coline Seyller* (Chaire d'économie et du climat/CIRAD) :

Les projets REDD+ et leurs modèles économiques.

**11h00-11h30** — *Pause*

**11h30-12h30** — *Table-ronde et débat avec la salle*

*Y a-t-il de nouveaux moteurs de la déforestation à l'échelle mondiale qui nécessitent de repenser les stratégies ? Quelle sont les hypothèses sous-jacente à la proposition REDD+ ? Quel est l'état actuel de REDD+ ? Comment les projets REDD+ sont-ils devenus la réalité la plus tangible du processus REDD+ alors qu'ils devaient rester des « démonstrateurs » ? Quelle efficacité de la gouvernance privée (labels) qui encadre les projets REDD+ ?*

**12h30-14h** — *Déjeuner*

**Session 2 : Bassin du Congo, Indonésie et Brésil : quelle réalité des politiques de lutte contre la déforestation et quel rôle pour REDD et les PSE ?**

PRESIDENCE : *Sylvain Angerand* (Amis de la Terre)

**14h-15h30** — *Présentations (20 min + 5 min questions)*

*Abetnego Tarigan* (Walhi) : la mise en place de REDD+ en Indonésie, discussion sur la cohérence des politiques de lutte contre la déforestation et le développement d'autres secteurs (notamment minier)

*Simon Counsell* (Rainforest Foundation): l'extension des monocultures de palmier à huile dans le Bassin du Congo

*Symphorien Ongolo* (ETH/CIRAD) : quelle cohérence des politiques de lutte contre la déforestation au Cameroun ?

*Emilie Coudel* (CIRAD) : REDD+ et les PSE au Brésil

**15h30-16h00** — *Pause*

**16h30-18h** — *Table-ronde et débat avec, en plus des intervenant(e)s, Indra Van Gisbergen (FERN)*

*Est-ce que les plans de préparation à REDD+ prennent en compte les nouvelles menaces sur les forêts ? Comment prendre en compte les effets de déplacements des chaînes d'activités ? Quels sont les risques de « fuites » au niveau international ? Les pratiques et les discours sont-ils cohérents ? La réduction de la déforestation au Brésil est-elle un succès de REDD+ ? Quels sont les leviers qui ont permis cette baisse du déboisement (application des lois, marchés, initiatives volontaires...) et quels enseignements pour REDD+ ?*

## Mardi 18 Juin

**9h00** — Accueil des participants

### Session 3 : Communautés, climat et biodiversité : quel impact du marché carbone ?

**9h30-11h00** — Présentations (20 min + 5 min questions)

→ PRESIDENCE : **Christian Castellanet** (Gret)

**Jutta Kill** (WRM) : REDD, la compensation volontaire et les marchés du carbone – présentation d'une étude de cas au Mozambique

**Marc Brightman** (University College London) : La mise en place de REDD+ au Surinam, discussion sur l'évolution des rapports entre le gouvernement et les communautés locales

**Thomas Sembrés** (European Forest Institute) : Les conditions d'efficacité de REDD+ (titre à confirmer)

**Simone Lovera** (Global Forest Coalition) : quelles alternatives à la finance carbone pour réduire la déforestation?

**11h00-11h30** — Pause

**11h30-12h30** — Table-ronde et débat avec la salle avec, en plus des intervenant(e)s, **Eric Belvaux** (Consultant indépendant "Gestion des Ressources Naturelles, Biodiversité & Développement") et **Jean Foyer** Institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC)

*Y a-t-il des risques environnementaux et sociaux associés à un financement par le marché de REDD+? Quelles articulations avec les politiques foncières? La mise en place de garde-fous est-elle possible et/ou suffisante? Quelle influence des projets de compensation volontaire sur les négociations internationales et les cadres institutionnels? Quelles conséquences peut avoir l'effondrement actuel des marchés du carbone sur les discussions sur l'architecture et le financement de REDD+? Le marché de la « neutralité carbone » peut-il prendre le relais des autres marchés carbone? Peut-on vraiment neutraliser les émissions de carbone? Les marchés peuvent-ils apporter les incitations nécessaires à une transformation de l'économie et amener davantage de justice environnementale? Existe-t-il des alternatives à un financement par le marché de REDD+?*

**12h30-14h** — Déjeuner

**14h00-16h30** — Table-ronde de clôture et débat avec la salle pour la formulation de recommandations

### Session 4 : Des projets aux politiques publiques : quelles cohérences et articulations ?

INTERVENANTS : **Alain Karsenty** (CIRAD) ; **Cyril Loisel** (MAE) ; **Mattia Foschi** (University Nottingham) ; **Romain Pirard** (IDDRI) ; **Simone Lovera** (Global Forest Coalition) ; **Abetnego Tarigan** (Walhi)

*Faut-il refuser REDD+ ou plaider pour une architecture différente? Quelle place de REDD+ dans des régimes internationaux de plus en plus fragmentés? Quelles différences entre REDD+ et les PSE? Dans quel type d'économie verte les projets REDD+ et les PSE peuvent ils s'inscrire? Comment coupler les agendas de la lutte contre la déforestation et de la sécurité alimentaire? Doit-on réduire la consommation de ressources naturelles et d'énergie en Europe pour alléger la pression sur l'espace écologique des pays du Sud? Quels impacts sur les politiques de coopération, d'accès aux ressources minières, d'énergie, d'agriculture ou les accords économiques?*

---

*Cet atelier est organisé avec l'aide financière de la Commission Européenne et le programme REPERE (dans le cadre du projet « Payer pour l'environnement? REDD+ et paiements pour services environnementaux : entre marchandisation et développement équitable »). Son contenu ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les positions de l'Union Européenne.*

